

Filip Reyntjens: du chercheur engagé au militant enragé

Antoine Mugesera

21 octobre 2011

Filip Reyntjens écrit depuis une trentaine d'années sur le Rwanda dont il s'est autoproclamé « spécialiste ». C'est un auteur prolifique, difficile à cerner, sauf à prendre le temps qu'il faut pour décortiquer tous ses écrits. Malheureusement ils ne sont pas tous disponibles et l'espace qui m'est imparti dans cet article ne me permet pas d'être trop long. Je n'aborderai donc ici que les points suivants : comment F.R. [1] s'est introduit et a vécu au Rwanda avant 1990, comment il a réagi à l'attaque du FPR Inkotanyi en 1990, comment il s'est comporté face au génocide perpétré contre les Tutsi et, enfin, son acharnement contre le FPR en général et le régime actuel rwandais en particulier.

Je voudrais présenter ici l'image que je me suis faite de ce personnage à travers les notes de lecture de ses publications. [2] Je m'astreindrai uniquement à ce qui a trait à la vé-

rité. Disons d'abord que j'ai rencontré pour la première fois Filip Reyntjens dans les années 1970-1980 à l'UNR où, comme lui, j'étais « professeur-visiteur ». Je l'ai parfois aussi croisé dans les corridors des ministères à Kigali. Je ne suis pas sûr que nous nous sommes jamais parlé. En fait je ne me suis vraiment intéressé à lui qu'à partir de 1985, lorsqu'il a publié son livre « Pouvoir et Droit au Rwanda ». Ce livre eut un réel succès auprès de la petite intelligentsia rwandaise de Kigali. C'est à cette époque aussi que j'ai appris que « Monsieur » était important et qu'il disposait de contacts au haut niveau. Je n'ai jamais cherché à le fréquenter mais par contre j'ai suivi par après, de loin il est vrai, certaines de ses publications concernant le Rwanda mais c'est la première fois que je rassemble mes notes de lecture le concernant.

F.R, comme il se décrit lui-même dans *Les Risques du métier*, a évolué

dans ses prises de position vis-à-vis des régimes politiques rwandais de ces 30 dernières années. Il fut d'abord un personnage qui s'adapte sans difficultés au régime Habyarimana avec tous ses travers : ethnisation de la vie politique, dénaturation de la démocratie, politique de quotas, sectarisme, impunité, corruption, gabegie et injustices de toutes sortes. A l'attaque des Inkotanyi en 1990, FR choisit son camp : il déclare que cette attaque est « illégitime [3] » donc, selon lui, non fondée et non justifiée. Il se positionne depuis lors en homme « hostile » au FPR contre lequel il entre en guerre médiatique d'abord, judiciaire ensuite en défenseur du régime agressé. Il prend position pour le régime qu'il a servi et dont il a épousé l'idéologie.

Dès lors il apparaît aux yeux de tous comme un « allié » du régime Habyarimana. A partir de 1990, il était à mon avis plutôt proche du MDR-Power sans toutefois abandonner Habyarimana qu'il défendait publiquement. Sa prise de position va se muer en celle d'un homme « engagé » qui passera vite de l'engagement au militantisme aussi bien médiatique que droits-de-l'homme. En basculant dans le militantisme, il mettra de côté sa formation académique de juriste constitutionnaliste et glissera, comme il le dit lui-même, vers « l'analyse politique et l'histoire immédiate » [4] dont il n'est pas spé-

cialiste et dont il ne connaît donc ni les règles ni les difficultés, puisqu'il n'est ni politologue ni historien de formation. Evidemment pour lui cela ne semblait poser aucun problème : sur le Rwanda, il y a de ces personnages qui, surtout quand ils peuvent faire valoir d'y avoir séjourné quelques années, s'improvisent « spécialistes » dans n'importe quelle discipline. Ce fut le cas de Reyntjens.

Devant cette situation plutôt paradoxale, il cherchera à se donner une nouvelle « identité », celle de « chercheur-acteur » [5] rêvant, en manipulant le savoir acquis, de devenir « le conseiller du prince », et du coup, d'influencer par ses soi-disant recherches le pouvoir en place. Le résultat sera catastrophique : il ne découvrira dans ses travaux que l'objet de ce qu'il aura aimé y trouver c'est à dire des résultats biaisés parce que manipulés pour bien répondre à ses attentes politico-idéologiques.

Nous allons dans le présent article montrer plus en détail cette évolution du professeur Filip Reyntjens qui est allé de mal en pis jusqu'à la phase presque irréversible de ces derniers temps. Il s'agit ici d'un constat documenté.

Voici comment il raconte lui-même son parcours dans le « galimatias » de son livre « *Les risques du métier...* », livre d'autojustification, d'auto-défense et d'autopromotion bref le summum de l'expression

de son ego.

Un petit « notable »

Filip Reyntjens arrive au Rwanda en 1976, à 24 ans, l'âge auquel, avant l'indépendance, beaucoup de jeunes administrateurs assistants étaient envoyés au Congo belge et au Rwanda-Urundi. Il découvre vite le pouvoir dont dispose tout européen en Afrique. Il trouve à sa grande surprise « qu'un expatrié peut se permettre un certain nombre de choses » [6] en Afrique et particulièrement au Rwanda. Filip Reyntjens est ambitieux, comme on peut l'être, surtout lorsqu'on se convainc « qu'un expatrié peut se permettre un certain nombre de choses ». Il use de son influence et parvient vite à se faire des « amis » jusque dans la haute sphère du pouvoir. Voici comment il le dit lui-même. « Enfin j'exploite incontestablement mon statut d'étranger, qui a, dans un pays comme le Rwanda, plus de latitude qu'un national. Ce statut me permet d'accéder assez facilement aux plus hautes autorités du pays, y compris le président de la république, et de leur parler avec une franchise dont un rwandais ne pourrait que rêver, voire de court-circuiter un homme puissant et craint comme Sagatwa » [7]. Il devient puissant ce Reyntjens. Il ren-

contre le président Habyarimana en 1978. Il participe cette même année à la rédaction du projet de la Constitution qu'il qualifiera plus tard comme étant « l'une des meilleures Constitutions africaines de l'époque » [8].

Cette constitution consacre pourtant l'existence du parti unique dont chaque rwandais est obligatoirement membre de « plein droit », aucune activité politique ne pouvant s'exercer en dehors de ce parti. Le président du MRND est le seul candidat à la présidence de la République sans limites de mandat. Il est aussi le chef de l'Etat et du Gouvernement, commandant en chef des Forces armées, irresponsable politique devant le Parlement, néanmoins ministre de la défense. La Constitution de Reyntjens est expurgée de tout ce qui est en rapport avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle permet d'institutionnaliser et de légaliser le régime mis en place par un coup d'Etat militaire. F.R. écrira que « le régime est toujours militaire ; il n'est pas fondé sur une légitimité propre, mais sur l'accord pour le moins tacite des militaires. Le régime est en 'liberté surveillée [9] ». C'est une véritable dictature mais Filip Reyntjens s'en félicite car il trouve que « le régime (Habyarimana) est une banale dictature militaire comme on en trouve partout en Afrique » [10]. Il lui donne donc un coup de main. Il le rend plus « potable » vis-à-vis de l'extérieur. Pour l'usage interne, il lui

dote de « Codes et Lois » qui briment tous les droits et libertés », mais à cette époque Filip Reyntjens ne s'en formalise pas. Il ne se pose même pas de problème, dit-il. Il comprend, il dédouane à bon compte sa chère « banale dictature ».

La « banale dictature » a certes ses défauts mais F.R. « trouve le régime assez fréquentable du moins comparé à la plupart des autres Pays d'Afrique » [11]. Il le fréquente donc avec assiduité et parvient au sommet. Il devient, comme il le dit lui-même, « un petit notable » capable de « se taper deux ou trois ministres en une journée » [12]. Il devient « copain des ministres, des officiers et hauts fonctionnaires » avec lesquels il partage des bières, ce qui contribue beaucoup à les rapprocher. Avec ses anciens étudiants promus à des fonctions importantes, il parvient à créer « un formidable réseau » de relations. Filip Reyntjens semble « grisé » par le pouvoir qu'il acquiert en si peu de temps et si facilement.

Le régime n'est pas parfait, Filip Reyntjens le reconnaît. Il a même découvert la politique « des quotas », dit d'équilibre ethnique, qui pénalise les Tutsi et les Hutu du sud du pays. Filip Reyntjens avec son autorité d'homme blanc, se félicite aujourd'hui d'être parvenu à la court-circuiter à deux reprises en faisant engager deux pauvres Tutsi victimes de cette politique d'exclusion. Mais il

se garde de la dénoncer alors qu'elle fait des Tutsi des citoyens de seconde zone. Filip Reyntjens, correspondant d'Amnesty International à l'époque et malgré son statut d'homme puissant, garde le silence. Il n'émet aucune critique à ce sujet. Ce n'est pas son affaire. Plus tard il se hâtera d'écrire qu'il n'était pas « ennemi des Tutsi [13] » mais la réalité montre qu'il les abandonnait à leur misérable sort même s'il a pu en repêcher deux individus. Il reconnaîtra d'ailleurs aussi « avoir négligé la question des réfugiés qui réclamaient régulièrement leur droit au retour » [14]. Il était d'avis que ce problème, quoique très ancien, « se réglerait de lui-même » [15]. Comment ? Comme par enchantement. Plus tard, à l'attaque des Inkotanyi, F.R. s'opposera à ce que ce problème se règle de lui-même. C'est une de ses contradictions. Les assaillants, quant à eux, régleront ce problème sans son accord. Dans la suite, beaucoup d'autres problèmes seront réglés sans son accord ou plutôt contre sa volonté : il n'était du reste plus nécessaire.

Aujourd'hui F.R. prétend qu'il était « critique » à l'égard du régime Habyarimana. Peut-être, oui, mais ce serait alors par des articles inoffensifs ou publiés en dehors du Rwanda donc inconnus du public rwandais. Sinon les faits démontrent le contraire. En voici quelques exemples d'avant 1990. Le régime trucidait des anciens

dignitaires de Gitarama, Filip Reyntjens garde le silence [16] même si aujourd'hui il dit avoir alerté Amnesty International. En 1980, l'affaire des tracts éclate, une trentaine d'individus sont condamnés dont certains à mort, Filip Reyntjens menant des recherches de doctorat au Rwanda, ne veut pas se compromettre et garde encore une fois le silence. En 1982, les réfugiés tutsi rwandais chassés de l'Uganda par le régime Obote sont malmenés au Rwanda et Filip Reyntjens garde la bouche bien close. En 1982 encore, 43 personnes sont fusillées à la prison de Butare et de Kigali, sous prétexte qu'ils seraient des bandits, le silence de Filip Reyntjens devient fracassant. En 1983, une centaine de femmes et filles sont emprisonnées à Ntsinda et à Miyove sous prétexte que ce sont des « filles libres » ou « petites amies » des blancs. L'affaire est ébruitée mais personne, y compris Filip Reyntjens, ne lève son petit doigt. En 1983 le régime du MRND se met à nu et réédite le Manifeste des Bahutu et les Quatre Manifestes-Programme du MDR : il ne diffère en rien du MDR Parmehutu. Filip Reyntjens, expert du régime, laisse faire et se tait. Il ne pipa mots non plus lorsqu'en 1984 le régime fait ses réserves quant aux conventions interdisant le génocide. « Critique », Reyntjens ? Oui, peut-être, sauf que sa critique était inaudible, illisible et invisible.

Dans les faits, Filip Reyntjens s'accommode assez facilement de la politique des quotas et de certains dénis de droits de la Personne humaine : droit d'avoir un pays, droit au travail, droit à l'éducation, droit à la vie. La politique des quotas était contre ces droits. F.R. ne peut renier. Pour lui, le régime Habyarimana est « une banale dictature » dans laquelle il se trouve à l'aise, et apparaît comme nageant dans l'opportunisme de la pire espèce. Ses liens avec le régime, quoi qu'il en dise, sont trop étroits. Il fut à ma connaissance le seul européen de sa génération à avoir atteint ce sommet au Rwanda. Il y avait bien sûr un certain Jeanneret, conseiller à la Présidence de la République, mais sa discrétion ne l'exposait jamais devant le public rwandais.

Filip Reyntjens fut le seul de sa génération à émerger et à s'enliser dans la politique de la « banale dictature » Habyarimana. Cet homme qui se complaisait dans une telle dictature était pourtant aussi « le responsable pendant la plus grande partie de cette époque d'Amnesty International/ Belgique en Afrique centrale » et collaborait avec le Secréariat International de cette Organisation basée à Londres [17]. Très peu de gens savaient du reste qu'il portait ces deux casquettes : celui de professeur de droit et consultant, et celui d'activiste des Droits de la personne. Il s'arrangeait pour que ce deuxième aspect

de son personnage ne soit pas trop visible. Il travaillait dans l'opacité la plus totale tout en savourant les délices du pouvoir qui semblait l'avoir « grisé » comme il le dit lui-même. Mais face à ses silences complaisants et coupables une question reste posée : d'où tire-t-il donc aujourd'hui la légitimité de parler au nom des droits de l'homme ? Suffit-il de s'en autoproclamer défenseur ?

Comment réagit Filip Reyntjens à l'attaque des Inkotanyi ?

A l'attaque des Inkotanyi en 1990, Filip Reyntjens s'agite et se range aussitôt derrière le régime agressé. Il multiplie conférences, interviews, rencontres et envoi de lettres à « plusieurs ministres et autres hommes politiques ». Partout il condamne l'attaque du FPR et, pour la contrer, milite pour une intervention militaire belge. Mais en vain. F.R. et ses amis sont intéressés par la « sauvegarde d'un système politique basé sur une grande majorité de la population et par le risque que ce système ne tombe entre les mains d'une petite minorité » [18]. Ils sont donc pour la majorité ethnique et pour « le peuple majoritaire hutu ». Telle est la démocratie que prêche ce professeur de droit constitutionnel. Elle conviendrait à

l'Afrique en général et au Rwanda en particulier. Ça sent à la fois du paternalisme néocolonial, voire du mépris et du racisme. Dans le fond, F. R. méprise les africains : il leur confectionne une démocratie et une Constitution à la mesure c'est-à-dire au rabais. Il ne s'en indigné pas. Il est raciste sur les bords.

Face à l'attaque des Inkotanyi, les prises de positions de Filip Reyntjens sont clairement hostiles au FPR. Durant cette période F.R. se lance dans le plaidoyer pour le régime Habyarimana. Il ne dit pas donc tout à fait la vérité lorsqu'il prétend avoir tenté « d'informer correctement l'opinion tant publique que politique » [19].

L'information qu'il distillait était biaisée parce qu'elle venait d'un homme au service du régime Habyarimana, ouvertement hostile au FPR. Il estime (alors) « qu'un contrepoids à la propagande du FPR est nécessaire » [20]. Il s'y lance à corps perdu. Il est même contacté par le Service de renseignements rwandais pour participer à une mission d'information à Genève où il se rend le 24 novembre 1990. Il se présente d'abord comme un représentant d'Amnesty International et lorsqu'il est démasqué comme faisant partie de la délégation officielle du Rwanda, il devient confus et embarrassé parce que ses accointances avec le régime Habyarimana sont démasquées. Mais qu'importe. Il prend partie contre l'attaque

du FPR, et pour le régime dont il était devenu émissaire.

Il est du reste d'avis que les Tutsi de l'intérieur sont menacés et courent de grands risques. Il y a « risque réel, écrit-il, que les Hutus se vengent contre les Tutsi vivant au Rwanda et que donc l'attaque risque d'ouvrir la boîte de Pandore » [21]. Pour lui, c'est clair : la guerre est ethnique, les Hutu contre les Tutsi puisque la vengeance emprunte la voie de l'ethnicité. En réalité, c'est faux. F.R. tord le cou à la vérité : ce ne sont pas les Hutu qui se « vengent » mais le régime qui utilise des Hutu contre les Tutsi. Il se contredira d'ailleurs et déclarera plus tard que « les conflits au Rwanda (et au Burundi) ont été essentiellement de nature politique et non de nature ethnique ». [22] Alors qu'il prévoyait que le régime risque de faire massacrer les Tutsi, Filip Reyntjens ne le dénonce pas et laisse faire ce régime qui prend en otage une partie de sa population qu'il est normalement sensé protéger. Il ne se désolidarise pas d'avec lui. Au contraire, il se porte à sa défense et abdique son soi-disant droit de « critique » envers ce régime qui considère une partie de son peuple comme vouée aux massacres impunément. F.R. ne dit mot et cautionne par son silence cette politique « classique » de représailles du régime contre les Tutsi chaque fois que les réfugiés attaquent de l'extérieur. Les Tutsi de l'intérieur servent de mon-

naie d'échange [23]. F.R. garde le silence. A-t-il donc oublié qu'il est activiste des droits de l'homme ?

Filip Reyntjens exploitera même en faveur de l'ancien régime l'emprisonnement des soi-disant « ibyitso » (complices) des inkotanyi. Sous les apparences d'une action charitable visant la défense des prisonniers, il y a en dessous une perfidie car [24] en réalité c'est la défense du régime qui l'intéresse davantage. Il se présente non comme un défenseur des Droits de la Personne mais d'abord et principalement comme « un allié politique » du régime qu'il veut aider à mieux gérer une situation désastreuse du point de vue des relations publiques. Il rencontre le Président Habyarimana et parvient à le convaincre que « la guerre du FPR est médiatique autant que militaire et que la détention de milliers de personnes est une catastrophe au niveau des relations publiques » [25]. F.R. conseiller du régime, qui dit mieux ? Il cherche à lui donner une image présentable. Il avoue d'ailleurs aujourd'hui avoir eu dans sa démarche une « dose d'opportunisme » [26]. Il invite le pouvoir exécutif à se saisir du dossier et non à le laisser suivre le cours normal de la justice.

Son intervention ne sera d'aucune utilité devant le président de la cour qu'est Théoneste Bagosora. Même le recours en cassation ne donnera rien. Filip Reyntjens ne se décourage pas,

il recourt à « la grâce présidentielle qui pourrait, entre autres, contribuer à l'amélioration de l'image de marque du Rwanda » [27]. C'est-à-dire, en réalité du régime et de Habyarimana lui-même. Entre temps le Ministre de la justice, Sylvestre Nsanzimana, entreprendra la libération des prisonniers qui néanmoins seront soumis à de multiples restrictions ou illégalement chassés de l'emploi ou même économiquement ruinés. Certains seront même assassinés après leur élargissement[28]. F.R. le sait et se tait. Y-a-t-il meilleur « soutien du régime » ? Ce régime est pourtant assassin.

F.R. découvrira finalement que dans l'entourage immédiat du Président Habyarimana, un groupe de privilégiés serait en train de préparer « la politique du pire » en court-circuitant le Président. C'est l'Akazu qui prépare cette « politique du pire ». Filip Reyntjens en parle au président Habyarimana dont il pense à tort qu'il n'est pas au courant des agissements de son Akazu (les proches de la famille présidentielle regroupés dans ce que l'on appelle « la maisonnée »). Il cite les noms tout en épargnant Agathe Kanziga, l'épouse du président [29]. Le président ne nie pas les faits mais avoue qu'il ne peut se débarrasser de ces individus parce qu'« il resterait alors seul ». Aujourd'hui Filip Reyntjens fait ce commentaire désa-

busé. : « Je comprends le message, il (le président Habyarimana) ne basculera pas dans la bonne direction » [30]. Normal : F.R. cherche à sauver Habyarimana envers lequel il a un attachement sans failles tout en le coupant de ses bras droits que sont les membres d'Akazu. Impossible. Filip Reyntjens ne basculera pas lui-même dans la bonne direction. Il ne se sépare pas du Président Habyarimana qui, à son tour, ne se dissocie pas de la bande qui prépare la « politique du pire ». F.R. en devient momentanément prisonnier sinon complice par la force des choses. Et dire qu'il était alors activiste des droits de l'homme ! Mais en 1995 c'est-à-dire bien après génocide, il écrira un papier dans « Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993 - 1994) », papier dénonçant l'Akazu. Cette dernière ne le lui pardonnera d'ailleurs jamais.

Faute de n'avoir pas été dénoncé à temps, le même groupe organisera, en quelques mois, les massacres des Tutsi du Bugesera, début mars 1992. Filip Reyntjens reçoit les informations qu'il vérifie et trouve correctes comme quoi ces massacres sont organisés par un groupe de proches du président Habyarimana. Les noms sont encore une fois cités, vérifiés et confirmés. Filip Reyntjens se rend au Bugesera et trouve que ce sont les interahamwe et les militaires de la Garde Présidentielle et du Camp

Mayuya (Kanombe) qui ont été té-
léguidés pour massacrer les Tutsi du
Bugesera. La Garde présidentielle est
impliquée, preuve que le président
Habyalimana est au courant. Les
noms sont encore cités [31]. C'est bien
la tête pensante des « escadrons de la
mort » qui est à la base de ces mas-
sacres. Ce sont eux qui massacrent
les Tutsi de la région, sous la super-
vision de la Présidence de la Répu-
blique rwandaise. Filip Reyntjens en
est assuré. Il trouve finalement qu'il
devient de plus en plus difficile de
sauver ce régime. En bon opportu-
niste, il se souvient des droits de la
personne et s'associe à une initiative
qui demande qu'il y ait une enquête
internationale pour documenter ces
massacres. Mais pour les Tutsi mas-
sacrés, son intervention arrivait trop
tard : il aurait été mieux d'avoir dé-
noncé à temps ceux-là même qui pré-
paraient cette politique du pire. F.R.
avait préféré garder le silence.

On peut se demander pourquoi
ces massacres du Bugesera ont fait
bouger enfin ce professeur de droit
et activiste des droits de la per-
sonne alors que ceux des Tutsi de
Kibilira (1990), du Mutara (1990),
du Bigogwe (1991) et d'ailleurs
l'avait laissé indifférent. L'assassinat
d'une certaine Antonia Locatelli, eu-
ropéenne de son état, serait-il dé-
clencheur de son intervention? Est-
ce le désir de se démarquer d'un ré-
gime dont les exécutions extrajudi-

ciaires sont désormais dénoncées dans
les rapports des activistes des droits
de l'homme rwandais et européens?
Le crime est devenu trop visible, F.R.
le dénonce enfin. Ce fut alors pour la
première fois que Reyntjens et ses col-
lègues se mettent à dos l'Akazu. Il y
aurait eu même une tentative de pro-
cès qui n'aurait abouti à rien.

F.R. face au génocide des Tutsi : le silence

Arrive alors l'attentat contre
l'avion du président Habyarimana
survenu au soir du 6 avril 1994. Le
génocide des Tutsi se met aussitôt en
branle. Filip Reyntjens avait vu ve-
nir la catastrophe. Il décrit ce qui
ressemble à la finalisation de la pla-
nification du génocide comme suit :
« en janvier 1994, un DC8 qui venant
de France avait embarqué 90 caisses
de munition pour mortier. Les mi-
lices des partis de la mouvance pré-
sidentielle continuent de s'armer et
de se préparer à la confrontation. On
verra plus loin qu'une coalition mili-
taro -civile met en place « une énorme
machine à tuer » au vu et au su
de la communauté internationale »
[32]. Il ajoute que la mise en applica-
tion des accords d'Arusha constituait
pour « les ultras du régime (Habya-
rimana) une menace existentielle et
ce pour des raisons tant économiques

que politico-idéologiques » Il précise que « leur rejet de la mise en œuvre des Accords d'Arusha s'est exprimé de façon très nette, le 4 Avril, deux jours à peine avant d'attentat. Le colonel Bagosora disait devant plusieurs témoins que les Accords d'Arusha n'offraient aucune perspective et qu'il fallait exterminer les Tutsi [33]. Il s'était même prononcé contre le déplacement de Habyarimana à Dar-es-Salam. Il aurait dit qu'« il pourrait lui arriver malheur » [34].

Filip Reyntjens réalise, dès le 7 avril 1994, que les Tutsi sont visés dans leur ensemble et qu'une « véritable chasse aux Tutsi » commence [35]. Il prend des contacts ici et là, accorde des interviews et passe des coups de téléphone pour sauver ceux qui sont menacés, dira-t-il. Il avoue aujourd'hui n'avoir pu sauver à distance qu'une seule famille tutsi amputée du chef de famille [36], et ce, vers le 15 avril 1994. Il n'est « pas du reste certain que ce soit son intervention qui y soit pour quelque chose » [37]. Le doute provient du fait que Filip Reyntjens, cherchant à sauver cette famille, s'est adressé à Mr. Frodouard Karamira, créateur de Hutu Power et chef des miliciens génocidaires à Kigali, qui était son « principal contact » dans les premiers jours du génocide. En fait, il demandait à un pompier pyromane d'éteindre le feu qu'il a lui-même allumé. La suite est connue : le feu a tout ravagé sur

son passage.

Les relations sulfureuses de F.R. avec un personnage comme Karamira lui-même « en contact régulier avec des gens comme le colonel Bagosora... et le colonel Renzaho » [38], laisse rêveur d'autant plus que ce groupe figurait parmi les plus hauts responsables du génocide à cette époque. Il rencontrera même le fameux Ngeze Hassan, propriétaire du journal trop extrémiste Kangura, et dont il dit aujourd'hui avoir oublié de quoi ils ont parlé. Il semble avoir de la mémoire courte ce Reyntjens. Une chose est sûre : F.R. avait l'oreille de hauts génocidaires. « Dis-moi qui tu hantes....! »

Plus tard, lorsque son ami Karamira sera appréhendé à Addis-Abéba, F.R. fera tout pour entraver son extradition au Rwanda. Il le considérait non comme un grand génocidaire mais comme quelqu'un qui « se situe entre les commanditaires et les exécutants du génocide » [39], donc un simple commissionnaire susceptible de fournir des informations intéressantes au TPIR à Arusha. Son protégé était pourtant le responsable de deux organisations d'assassins : le Hutu Power et les interahamwe de Kigali mais F.R. cherche à atténuer sa responsabilité. Il s'est trop mouillé ce Reyntjens. Ce seul fait d'avoir fréquenté de pareils individus, génocidaires notoires, devrait le disqualifier dans ses prétentions à être un acti-

viste des droits de l'homme. Sa crédibilité en souffre énormément. Il devrait décrocher.

On le voit : ses liens avec hauts génocidaires sont avérés, et telle était la perception que tout un chacun avait de lui à cette époque. Quand par exemple, il demanda à la femme de cette famille qui implorait son secours celui [sic] qui contrôle les miliciens qui ont tué son mari, « elle a répondu avec une pointe d'ironie teintée de cynisme : “ton ami Karamira”[40] », écrit Reyntjens. On voit aussi que son « formidable réseau » composé d'hommes forts du régime ne lui a été d'aucun secours si jamais il a voulu s'en servir : il n'a sauvé qu'une famille tutsi et encore ! Ce n'est pas certain.

En fait, son fameux réseau était essentiellement composé de hauts dignitaires du régime Habyarimana qui étaient aussi, pour la plupart d'entre eux, à la fois concepteurs et planificateurs de ce même génocide. Filip Reyntjens le savait pertinemment bien. Il ne pouvait demander de l'aide à ceux-là même qui avaient hâte de parachever leur sale besogne.

Il y a donc une dose d'exagération et de prétention quand il dit qu'il a tenté de sauver ceux qui étaient menacés ou quand il écrit que pendant le génocide il était très pris : « l'une de nos préoccupations les plus urgentes, écrit-il, était de sauver des vies humaines, notamment en tentant d'ob-

tenir l'évacuation de Rwandais directement menacés de mort entre avril et juillet 1994 » [41]. En tout cas, les Tutsi ne faisaient pas partie du lot de gens à sauver. Sinon, lesquels donc ? Par contre après le génocide, F.R. est parvenu à exfiltrer des dizaines d'individus qui fuyaient le Rwanda et le nouveau régime. Il prend soin de ne pas les citer de peur probablement qu'on ne découvre parmi eux des génocidaires ou autres négationnistes.

Une fois le génocide des Tutsi consommé, Filip Reyntjens lui donne une interprétation quelque peu biaisée voire révisionniste. Il dit en effet que « les Tutsi ont fait les frais de leurs sympathies politiques supposées » [42] envers le FPR. Il l'a répété lorsqu'il a affirmé que « dès le matin du 7 avril, les massacres, tant politiques que ethniques, débutent. Quand je dis massacres politiques, il s'agit d'opposants hutus ciblés pour élimination. Dès lors à Kigali, les Tutsi ont été globalement considérés comme des alliés du FPR et, par ce biais politique, toute l'ethnie a été ciblée pour extermination. » [43] Des bébés, des enfants, des vieillards, des fous... massacrés soi-disant parce que sympathisants ou alliés du FPR ! Il donne une caution aux génocidaires qui n'auraient tué que des « sympathisants » ou des « alliés » du FPR. Il interprète mal l'histoire du génocide. Pourquoi ne pas dire tout simplement que le Régime avait décidé de liquider

les Tutsi, sympathisants ou non, alliés ou non du FPR ?

Une reconnaissance éphémère

Après le génocide, F.R. arrive au Rwanda en octobre 1994. De retour en Belgique, il publie dans la Revue Dialogue/Bruxelles ses “sujets d’inquiétude sur le Rwanda” [44]. Il estime devoir attirer l’attention sur un certain nombre de problèmes très graves qui risquent d’hypothéquer lourdement l’avenir de ce pays. Mais “il ne s’agit pas de juger les performances du régime après trois mois d’existence. Ce serait prématuré, et, de toute façon il est dépourvue de moyens” [45]. Il décrit alors toute une série de problèmes relatifs à “l’insécurité”, aux problèmes posés par “le retour des anciens réfugiés”, aux “disparitions, massacres, assassinats” sur lesquels il met un point d’interrogation, à la “détention” pour complicité de génocide, au problèmes “d’ethnisme” ambiant, à “l’hétérogénéité des dirigeants”, à la “marginalisation de certains groupes” et à “l’inefficacité de l’ONU”. Il fait des recommandations aussi bien à la communauté internationale qu’au gouvernement rwandais. A ce dernier, il recommande entre autres “d’engager un dialogue avec les forces dé-

mocratiques et modérées aujourd’hui exclues (parfois de leur propre volonté) du processus politique”. Le fameux Dialogue inter-rwandais date de cette époque et F.R. figure parmi ces premiers promoteurs. Il recommande aussi au gouvernement “d’entamer, avec l’aide de la communauté internationale, la poursuite et le jugement des personnes présumées auteur ou complice du génocide”. Il recommande de “poursuivre et juger les personnes qui se rendent coupables d’assassinats, de “disparition” et de massacres” [46].

A la communauté internationale, il recommande “d’être plus attentive à la situation des Droits de l’Homme”. “D’assister le Rwanda dans la mise en place d’un minimum de justice et d’administration locale... et de soutenir les forces modérées au service du gouvernement et d’armée [sic]” [47].

Que peut-on dire de ce premier contact de F.R. avec le Rwanda post-génocide ? On remarque tout de suite qu’il reconnaît le gouvernement en place et le régime dont celui-ci est issu. Il lui fait même confiance puisqu’il lui fait des recommandations pour une meilleure gestion des problèmes du moment, et qu’il le recommande même à la communauté internationale. Il croit en l’avenir du FPR dont il dit qu’il « pourrait susciter une certaine adhésion s’il gère avec sérieux et constance les responsabilités politiques et administratives qui lui

sont confiées et s'il parvient à transcender l'ethnicité [48] ». Comme on le voit, F.R. invite le FPR à transcender l'ethnicité, et effectivement le FPR le fera non pas parce qu'il lui a recommandé mais parce que c'est dans sa philosophie même. Plus tard, F.R., toujours en contradiction avec lui-même, le lui reprochera énormément, lui préférant l'approche à la burundaise. Nous le verrons plus loin. Enfin F.R. introduit ici une idée qu'il n'explique pas outre mesure mais dont on entendra parler plus tard : le dialogue avec les forces « modérées » qui comprennent, d'après lui, « les éléments de la classe politique en exil qui n'ont pas trempé dans le génocide, ainsi que... les composantes de la société civile aujourd'hui géographiquement et politiquement dispersées » [49].

Ces éléments qui ne se reprochent rien devraient en principe rentrer au Rwanda d'autant plus que certaines « forces... se sont exclues parfois de leur propre volonté » comme l'écrit F.R. lui-même. Le dialogue n'est pas nécessaire : une fois au Rwanda, ils participeraient à la vie nationale comme tout un chacun. Pas de conditions préalables à moins qu'ils ne veuillent revenir comme une force organisée. Laquelle donc ?

Disons aussi que certains des problèmes que F.R. décrit sont bien réels. Il semble d'ailleurs qu'il ait rencontré P. Kagame qui n'a pas nié l'existence de ces problèmes de l'après-génocide.

Personne ne pouvait les ignorer. Certaines recommandations sont en plus sensées, principalement celles relatives à la mise en place de la justice. Mais F.R. ne manquera pas de se contredire : il dira, une fois la justice mise en place, que c'est « une justice des vainqueurs ». Nous le verrons plus loin.

Vers la radicalisation de ses positions envers le régime en place

La reconnaissance du nouveau régime post-génocidaire par F.R. a été de courte durée. Lorsque le premier Annuaire 1996-1997 de l'Afrique de Grands Lacs paraît, F.R. y publie une contribution intitulée « Rwanda, Evolution politique en 1996-1997 ». Il y dévoilait l'idée qu'il se fait du FPR, idée qui se retrouvera dans tous les Annuaire ultérieurs. Entre temps, F.R. avait sorti son livre « *Rwanda. Trois jours...* » dans lequel il soutenait, sans preuves ni expertise solides, l'hypothèse selon laquelle ce serait le F.P.R. qui aurait commis l'attentat contre Habyalimana. Il dédouane comme par une baguette magique ses amis génocidaires et leurs alliés français. Il charge le FPR de cet attentat.

Un autre fait nouveau est que le Rwanda s'était engagé dans la guerre au Zaïre. F.R. bascula d'autant plus

facilement qu'il s'était toujours méfié du F.P.R. La publication de l'Annuaire 1996-1997 montra son revirement. J'ai pu suivre, année après année, les publications de F.R dans ces Annuaire jusqu'à celui de 2008-2009 soit au total 13 Annuaire successifs [50] dont je livre ci-dessous le contenu en rapport avec le présent thème.

La même pensée se retrouve dans ses livres écrits pendant cette période [51] et dans certains articles de journaux et revues. Elle tourne généralement autour des thèmes suivants :

- * La soi-disant « base faible du pouvoir du FPR » et « la tutsisation du pouvoir ».

- * « La justice des vainqueurs » et « le syndicats de délateurs »,

- * La gestion de « l'ethnicité », « la violence structurelle » et « l'ethnogenèse »,

- * Les droits de l'homme qui seraient bafoués,

- * Le « crédit-génocide »

- * La prophétie de malheur.

Ces thèmes reviennent inlassablement d'un Annuaire à l'autre, d'un livre à l'autre et d'un article à l'autre. F.R. se répète sans cesse, ressasse les mêmes idées et, à force de rabâcher la même chose, finit par ennuyer. Au début, je pensais qu'il s'agissait, de sa part, d'une déformation professionnelle : tout enseignant a tendance à répéter à son auditoire la matière enseignée antérieurement. Dans la suite, avec la radicalisation de ses

prises de positions, il est devenu clair qu'il s'agissait d'une stratégie de combat dont le principe est le fameux « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». On dirait que pour lui à force de répéter une idée, même fausse, elle finit par se réaliser. C'est pourquoi il ne fait qu'enfoncer inlassablement le clou sur les mêmes thèmes. Il cherche à rendre le mensonge crédible.

De la base faible du Pouvoir du FPR

Passons brièvement en revue les différents points évoqués ci-dessus pour montrer comment ce sont les mêmes idées rabâchées d'un écrit à l'autre qui reviennent. S'agissant de la soi-disant « base faible du FPR », F.R. ayant identifié le FPR aux Tutsis dits « minoritaires » avait vite conclu que cette organisation politique, disposant d'une base mince, ne pouvait gagner des élections. Il a développé cette idée dans au moins quatre Annuaire [52]. Il parlait tantôt de « base faible du FPR », « du caractère tutsi du mouvement (FPR) », « de bases minces du pouvoir », du « rétrécissement de la base du pouvoir très frappant » et de « la nature ethniste du Mouvement ». En avançant cette idée, F.R. voulait en faire passer deux autres : d'abord que le

FPR ne peut gagner les élections, ensuite que, sans base populaire, il ne peut survivre longtemps si ce n'est par la force. Ayant introduit l'idée de force dans son raisonnement, il se permet alors d'affirmer que le pouvoir du FPR est tantôt "autoritaire" [53], tantôt "totalitaire" [54] et même "dictatorial" [55] qui court soit à la dérive soit vers l'impasse ou même vers "la violence structurelle". L'impasse lui semble inévitable d'autant plus qu'il avait parlé du « caractère monolithique » du Pouvoir et de « la tutsisation de l'Etat, de l'économie et du tissu urbain et de la naissance d'un irrédentisme hutu dont la logique ultérieure est celle de la guerre civile » [56]

Il a développé cette idée devenue un autre leitmotiv qui ne l'a jamais quitté. Ce n'est que vers fin 2003-2004 que F.R. reconnaît que "contrairement à une tendance ancienne de plusieurs années, le nombre de Hutu, du moins parmi les ministres, s'accroît considérablement" [57]. Remarquons que ce « contrairement à une tendance ancienne de plusieurs années » est une contrevérité. Il est aussi très tendancieux, mais montre comment F.R. manipule l'information même évidente. Deux faits le contredisent : d'abord au moment où F.R. découvre en 2003-2004 qu'enfin le nombre de Hutu s'accroît dans le gouvernement, Eugène Ndahayo, ex-directeur de cabinet au ministère de l'information

qui est donc sensé connaître mieux que Reyntjens les structures du pouvoir, avait affirmé en 2000 que généralement « dans le gouvernement le quota des ministres hutu est plus élevé que celui de leurs collègues Tutsi [58] ». Ensuite chaque Annuaire publié depuis 1996 jusqu'à nos jours les noms des membres du Gouvernement, leur « ethnie » et parti politique. F.R. lui-même en était au courant puisque la publication de ces Annuaire fut, entre autre, sous sa direction depuis 1996-1997. Les faits contredisent son affirmation. Il y a du reste quelque chose de malsain dans cette démarche de dresser les listes ethniques : est-ce un réflexe acquis durant sa longue collaboration avec le régime Habyalimana ? Est-ce une pratique courante dans la Belgique des tribus flamande et wallonne ?

Mais il est clair que F.R. s'attendait à ce que le FPR s'enferme dans la logique de l'ethnicité. Il n'a jamais compris que dès sa naissance et dans son essence, le FPR a toujours raisonné en termes de libération du peuple rwandais dans son ensemble et non d'une quelconque ethnie. C'est ainsi qu'avant que F.R. ne s'aperçoive de la soi-disant augmentation des Hutu dans les organes du pouvoir, le FPR avait largement gagné les élections de 2003. Mais, en prévision d'être contredit par la réalité, F.R. avait prédit, à la suite du Rapport de ICG [59], que « la campagne

électorale de juin-juillet 2003 ne sera guère plus qu'une farce » [60]. Un procès d'intention en bonne et due forme. Il avait même dénoncé [61] « l'utilisation de l'empreinte digitale de pouce comme mode d'expression du choix », jurant que ce mode ne garantissait pas le secret du vote. Il s'imaginait sûrement, en bon petit malin, que le FPR disposait dans chaque village de machines à décrypter les empreintes digitales permettant de distinguer les pro des anti-FPR. Comme quoi le ridicule ne tue pas !

Le problème de l'ethnicité au Rwanda et au Burundi hante F.R. Il compare la façon dont les deux pays abordent ce problème et conclut que le Régime rwandais pratique "une politique d'amnésie ethnique", au point que toute référence à l'ethnicité serait sanctionnée comme relevant du « divisionnisme », érigé en infraction. Au lieu de diminuer le poids de l'ethnicité, cette politique l'a exacerbée, dit-il. Il félicite le Burundi qui aurait institutionnalisé le facteur ethnique. Et de conclure qu'on ne peut exclure que le Burundi engage l'ethnicité mieux que le Rwanda. Il est d'avis qu'en cette matière le "Rwanda s'engage dans la descente aux enfers, à l'opposé... le Burundi avance lentement dans le bon sens et inspire plus d'espoir (ou moins de désespoir) que son voisin septentrional" [62]. Il est d'avis qu'à long terme le Rwanda posera plus de problèmes. Il est même

convaincu que, se basant sur une analyse de Peter Uvin, "le Rwanda aura sombré dans l'horreur dans deux, cinq ou dix ans" [63]. Ce sera dû, d'après lui, à la violence structurelle que renferme la mauvaise gestion de l'ethnicité au Rwanda.

Que dire à ce sujet ? En fait, F.R. n'a connu en matière de gestion de l'ethnicité que le seul modèle qui a conduit au génocide. Il voudrait perpétuer le même modèle du colonisateur qui institua la mention ethnique dans la carte d'identité. Le résultat en fut pourtant funeste.

Quant à nos deux pays, chacun gère ses problèmes de l'ethnicité comme il l'entend. Le peuple burundais, dans sa sagesse légendaire, saura sans doute gérer les problèmes de l'ethnicité comme bon lui semble. De son côté le peuple rwandais, dans sa vision de l'avenir, le fera comme il l'a décidé. Il n'y a pas de doute qu'il réussira, ayant opté pour une approche inclusive et non exclusive qui vise à reconstruire patiemment et solidement une véritable nation, et non un agrégat de communautarismes à base ethnique. Il s'en tirera en tout cas mieux que... la Belgique qui, s'étant engagée dans la voie de l'ethnicité à la belge, ne semble pas s'en sortir agrandie. Au contraire, elle s'est embourbée dans l'impasse de cette voie sans issue.

De la soi-disant « justice des vainqueurs »

Alors qu'à la fin du génocide, F.R. avait recommandé au Rwanda "d'entamer avec l'aide de la communauté internationale, la poursuite et le jugement des personnes présumés auteurs ou complices de génocide", une fois le TPIR et le système Gacaca mis en place, F.R. s'empresse de les dénoncer et de les qualifier de "justice des vainqueurs". Ce fut un autre de ses thèmes développés de façon récurrente [64] dans au moins 6 publications différentes. Il est arrivé à cette conclusion après avoir constaté que ni le TPIR ni les juridictions Gacaca ne s'empressaient, comme il l'aurait souhaité, de juger les « crimes » qui auraient été commis par des « suspects » du FPR. Il avait même essayé d'influencer les différents procureurs d'Arusha mais ce fut en vain. Il en ressentira du dépit et du ressentiment, et ne trouvera plus rien de bon dans ces juridictions. Il ne lui restera qu'à les dénigrer. Il leur inventera même un fantôme tentaculaire, dit "syndicat de délateurs" [65], supposé opérer aussi bien au Rwanda, à Arusha qu'en Suisse. En réalité ce soi-disant syndicat de délateurs n'est que pur fruit de l'imagination de ceux qui ont lancé cette rumeur absurde. Une des preuves de la non existence de ce genre de syndicats au Rwanda est

qu'on ne trouve nulle part son équivalent en termes kinyarwanda. C'est une affaire inconnue dans le Pays alors qu'il existe par contre des associations informelles dites « Ceceka » (Tais-toi) qui sont au service des génocidaires et dont le public a entendu parler.

Ce fantasmagorique « *syndicat de délateurs* » disposerait « *des montants de plusieurs millions de Frw* » lui permettant de pouvoir opérer à charge des suspects. F.R. ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. Il se contente de citer un rapport de l'Association Liprodhor, négationniste devant l'Eternel, manipulée par des forces obscures, nationales et internationales.

Voyant que ses souhaits de faire traduire en justice des membres « suspects » du FPR ne sont pas exaucés, F.R. recourra au chantage et suspendra sa collaboration d'avec le TPIR. On peut du reste se demander ce qu'il allait faire à Arusha alors qu'il se mettait automatiquement au "service des vainqueurs". C'était sûrement pour défendre ses bons vieux amis, ex-membres de son "formidable réseau", qui ont versé dans le génocide. Il écrit que « tout comme d'autres, j'ai parfois délibérément choisi de tenter d'influencer le cours des choses, ce qui est inhérent à la démarche que j'ai appelée "militante" ou "activiste" » [66]. Sinon, qu'allait-il faire dans cette galère dont la "crédibilité,

d'après lui, pose problème? ” [67]. F.R. est un homme plein de mille contradictions. Mais il tient absolument à sa justice équilibrée, où tout le monde doit être jugé pour montrer finalement que tout le monde est coupable, et donc il n'y a pas de responsable du génocide.

Quant à Gacaca, F.R. décrètera que “sous réserves de ce que les études globales apprendront à l'issue de cette expérience unique, il se pourrait donc que le Gacaca ait apporté le contraire de la vérité, la justice et la vérité qu'il était censé réaliser” [68]. Tel est F.R. : il condamne d'avance Gacaca en ne se basant sur aucune recherche personnelle, tout en admettant qu'une étude globale ultérieure pourrait le contredire. Simple hypothèse? Sur quoi repose-t-elle donc? Pourquoi ce discrédit sans étude préalable?

Je voudrais présenter les conclusions de “Penal reform international” (PRI), organisation non gouvernementale jouissant d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies et du Conseil de l'Europe, qui a suivi le processus Gacaca du début à la fin et qui a présenté la synthèse des résultats de ses recherches. Sa conclusion, quoique fort critique, a l'avantage de faire la part des choses : elle reconnaît le travail accompli et les problèmes soulevés. Elle dit : “En tant que réponse autochtone aux im-

menses défis juridiques, sociaux et économiques qu'a présentés le génocide, le processus Gacaca eu un impact colossal. Le Gacaca est parvenue comme nul autre modèle avant à impliquer une population adulte entière en vue d'établir la vérité sur ce qui s'est passé et, ce faisant, à rompre le cycle d'impunité qui aurait autrement menacé de miner le processus de recherche de la vérité. Elle a permis d'établir et d'adopter des mécanismes innovants de recherche de la vérité et de punition, comme la procédure d'aveux et le travail d'intérêt général, avec l'aide de dizaine de milliers de juges non-professionnels chargés de juger les crimes sauf les plus abominables. L'adoption de la Gacaca en faveur d'autres modèles de justice plus conventionnels a aussi, et peut être surtout, permis de traiter les affaires et de mener les procès à une allure incroyablement vive.” [69] PRI s'est inquiété de voir qu'en voulant aller trop vite, Gacaca aurait ignoré, dit-il, certains principes de justice d'où certains problèmes indéniables.

Le choix de Gacaca a été visionnaire n'en déplaise à F.R. Il a permis de vite stabiliser la société rwandaise : faire le Gacaca avec ses forces et ses faiblesses valait de loin mieux que de laisser jouer la vengeance ou de laisser régner l'impunité. Et il eut été aussi socialement et même politiquement irresponsable de traîner en longueur d'années ce

trop lourd contentieux rwandais. Gacaca a trouvé une solution au problème que F.R. lui-même avait traité d'« impossibilité mathématique » [70] auquel le Pays devait faire face : juger 135 000 personnes eut pris normalement quatre siècles ! On a eu recours à Gacaca et le résultat fut « colossal » même s'il y a eu des problèmes dans cette approche manifestement inhabituelle. F.R. rejette tout en bloc, alors même qu'il n'a effectué aucune recherche personnelle à ce sujet. C'est d'ailleurs son principal défaut : prendre position sans réflexion, sans analyse ni recherches préalables. Il n'est qu'un militant anti-Gacaca et anti-TPIR. Mais son militantisme aveugle et outrancier le disqualifie totalement comme chercheur

Quant à la soi-disant « justice des vainqueurs », on peut du reste se demander qui sont ces « vainqueurs ». Est-ce la communauté internationale qui a institué le TPIR après avoir abandonné à leur triste sort le peuple rwandais en général et les Tutsi en particulier ? Quelle est sa victoire pour pouvoir dire qu'elle a instaurée « une justice des vainqueurs » ? Est-ce le peuple rwandais qui, après avoir perdu plus d'un million de ses citoyens, a institué Gacaca pour en finir avec l'impunité et instaurer le « Plus jamais ça » ? Quand l'Etat d'Israël poursuit les criminels nazis fait-il de la justice des vainqueurs ? Bien évidemment, F.R. ne

peut pas soutenir ouvertement une telle thèse : les Israéliens ne sont pas des noirs...

S'agissant encore des Droits de la personne, la publication de F.R. dans l'Annuaire de 1997-1998 se réfère au rapport du Rapporteur Spécial qui parle de « massacres de masse » mais sans « aucune mention d'une quelconque intention politique, raciale ou religieuse qui aurait présidé à ces massacres » [71]. Il en était de même des rapports de Amnesty International et Human Rights Watch. F.R. invite le lecteur à utiliser ces rapports avec prudence parce que leurs auteurs ne se sont pas rendus sur terrain et qu'ils se sont contentés de compiler essentiellement des documents de deuxième main d'où le risque de manipulation [72]. La même remarque vaut textuellement pour les publications de F.R. qui ne se rend jamais sur le terrain au Rwanda et se contente de compiler les documents de seconde main d'où évidemment risque de manipulation par ce chercheur atypique. Personne « non grata » au Rwanda ? Certes oui, mais cela ne l'autorise pas à publier n'importe quoi.

L'Annuaire 1998-1999 parle de la situation « désastreuse » des Droits de l'Homme. C'est la période de la guerre des infiltrés. Mais F.R. fait remarquer que « l'absence d'observateurs et la désinformation se fait ici sentir » [73]. Il dénonce l'absence de la presse au centre des événements. Il

évoque les différentes missions qui ont été envoyées à l'Est de la RDC à cette époque. Un de leur rapport dit que "certains meurtres peuvent constituer des actes de génocide, selon l'intention qui les motivait". Il recommande que "ces crimes et leurs motifs fassent l'objet d'une enquête plus poussée" [74]. Le rapport accuse APR mais ne parvient pas à démontrer adéquatement de quoi il l'accuse. Il ne fait que recommander une autre enquête. En attendant donc, normalement pas d'accusation ni de suggestion désobligeantes. La présomption d'innocence vaut pour tout le monde. F.R. devrait en convenir à moins qu'il ne veuille se proclamer à la fois procureur et juge et désigner le coupable avant le procès comme il avait fait dans l'hypothèse de l'attentat contre Habyalimana.

Du reste, personne ne peut nier qu'il y ait eu des morts en RDC : les civils qui participaient directement aux combats ont sûrement été attaqués. Il en est de même de ceux qui étaient placés à côté des objectifs militaires. J'ai littéralement tiqué lorsque j'ai lu dans *La Guerre des Grands Lacs* [75] que, depuis l'Est du Congo jusqu'à Tingi-Tingi, les FAR, tout en combattant, encadraient et contrôlaient les Réfugiés et faisaient des camps de ces mêmes réfugiés, notamment Tingi-Tingi justement, leurs bases pour les combats qu'elles menaient. Les réfugiés étaient devenus un véritable

bouclier humain de ces ex-FAR. Etablir des bases militaires à l'intérieur des camps de réfugiés est criminel. Comme il avait été criminel d'utiliser ces camps de réfugiés pour attaquer le Rwanda et d'empêcher ces réfugiés de rentrer dans leur mère-patrie et de les forcer d'entrer, comme otages, dans l'inhospitalière forêt congolaise, et ce, au milieu des combats, et sans aides humanitaires. Les pertes en vies humaines surtout pour les personnes vulnérables devaient être considérables : manque de nourriture, maladies, épuisement, combats et attaques bref toutes les conditions étaient réunies pour qu'il y ait lourdes pertes en vies humaines.

F.R. écrira dans l'Annuaire 1999-2000 qu'au "Rwanda, la situation des droits de la personne s'est améliorée durant cette période surtout dans le domaine du droit le plus important, celui de la vie" [76]. Un des facteurs qui y a contribué est "le regroupement de l'habitat dans la région du Nord Ouest" [77], reconnaît F.R. qui s'était insurgé pourtant contre la villagisation – Imidugudu. C'est dans ce Rapport que F.R. lance des bobards disant que "d'après plusieurs sources, des prisonniers sont volontairement ou involontairement enrôlés dans APR pour se battre au Congo" [78]. Aucun fait, aucune preuve, aucune source fiable ne sont à l'appui de ce qu'il avance. Un bobard sans plus. Ce genre de soi-disant « sources » ne

peut que disqualifier son utilisateur.

S'agissant de la liberté de presse, F.R. reconnaît d'abord que « la diversité de la presse n'a pas complètement disparu » au Rwanda et que même « dans un autre domaine, liée justement à la presse, l'ouverture reste étonnante : les librairies de Kigali offrent aux lecteurs des ouvrages très critiques du pouvoir en place » [79]. Comme d'habitude, F.R. se contredira plus tard en disant qu'il serait impensable aujourd'hui de faire paraître au Rwanda des écrits critiques du pouvoir. [80]. C'est un mensonge gratuit. Même si certains de ces ouvrages « critiques » ne sont publiés que là où leurs auteurs le veulent bien, il n'empêche qu'ils sont mis en vente au Rwanda [81]. A ma connaissance, aucun livre n'est frappé d'interdiction dans le pays, y compris ceux de F.R., et aucune mesure n'est venue mettre fin à « l'étonnante ouverture » dont parle F.R. lui-même.

S'agissant de la presse encore une fois, F.R. trouve que seul le journal *Umuseso* est « indépendant » parmi la cinquantaine de journaux publiés dans le pays mais pour prouver qu'il n'y existe pas de liberté de presse, il écrira dans l'Annuaire 2002-2003, que ce journal vit sous menace [82]. Il parlera aussi d'un autre journal inconnu, « *Indorerwamo* », dont on aurait saisi le premier et dernier numéro. F.R. évoquera également le cas du directeur du journal *Umuco*, Bo-

naventure Bizumuremyi, qui est parti dans la clandestinité lorsque la justice s'est mise à sa recherche après la publication d'un article considéré comme diffamatoire à l'égard du Chef de l'Etat [83]. Mais F.R. reconnaît tout de même qu'« il faut considérer que le numéro en question d'*Umuco* contenait des propos excessifs et ne brillait pas par son professionnalisme [84] ». F.R. admet au moins que les propos excessifs peuvent être sanctionnés. Et que le manque de professionnalisme est source d'abus. S'il avait fait ne fut-ce qu'une petite recherche, il aurait trouvé sans difficultés que le journal *Umuseso* dont il défend la soi-disant indépendance avait lui aussi émis des propos excessifs et diffamatoires à l'égard même du Chef de l'Etat. Où est le mal qu'il soit sanctionné conformément à la loi ?

Disons aussi à propos « de la clandestinité » dont il est question que c'est une stratégie dont F.R. doit connaître les ficelles : pour certains membres des médias et de la société civile au Rwanda, écrire ou dire des propos diffamatoires est devenu un des moyens commodes d'obtenir facilement un visa d'entrée en Europe. Le truc est bien huilé. Vous insultez l'une ou l'autre Autorité Rwandaise, la police intervient ; vous entrez en clandestinité ; vous gagnez l'un ou l'autre Pays voisin. Vous parvenez à montrer que la police rwandaise est à votre recherche pour soi-disant « délit d'opi-

nion » ; et, grâce éventuellement à la recommandation d'un expatrié complice – il n'en manque pas –, vous obtenez vite votre visa et droit d'asile en Europe où vous aurez le vivre et le couvert assurés et, surtout, vous serez traité d'opposant politique. Et vous devenez brusquement « célèbre » opposant sorti du minable anonymat de Kigali. Le reste est facile : vous fondez avec deux ou trois compères un soi-disant parti politique d'opposition ou association de défense des droits des soi-disant victimes ; vous envoyez régulièrement aux grands de ce monde et à leurs organisations des lettres chargeant le régime de Kigali dont, en prime, vous insultez le Président pour bien montrer la véracité de vos dires etc. ; vous n'oubliez pas surtout de manifestez ici et là et voilà... ! Le reste va de soi : vous menez une vie de pacha en attendant d'obtenir la nationalité de votre pays d'accueil. L'astuce est bien connue. On se passe le tuyau. Et à tous les coups ce truc marche. F.R., qui s'y est essayé, sait trop bien comment on exfiltre ce genre d'individus vers l'Europe.

Revenons à l'essentiel et convenons-nous que la liberté d'expression et la liberté de presse sont sacrées mais non absolues. Même dans les Pays occidentaux, des limites existent « L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, res-

trictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'information confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire [85]. » Voilà. Rien d'absolu même en Europe de Reyntjens.

Au Rwanda aussi, le respect de droits ou la réputation d'autrui sont à préserver ; la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public et de la morale publique est à protéger. Toute propagande en faveur de la haine, du racisme, de la violence est interdite ; l'injure est défendue ainsi que la diffamation. L'Unité Nationale est sacrée. L'offense au chef de l'Etat est punissable. Tous ces principes sont bien décrits dans « les Codes et Lois » du Rwanda rédigés par F. Reyntjens. J'ai ouï-dire même que dans un pays aussi démocratique que la Grande Bretagne, les journaux n'insultent pas publiquement Sa Majesté la Reine d'Angleterre. A ma connaissance, au Rwanda, *Umuseso* s'est permis trop de "liberté" en la matière, mais trop c'est trop. Ce journal n'a pas été sanctionné parce qu'il se consacrait à sa mission première

de manifester la vérité, éclairer le public bref informer le lecteur. Non, loin de là. Le journal a été sanctionné à causes de ses abus outranciers. F.R. devrait en convenir puisqu'il désapprouve tout propos excessif. Il devrait aussi, avant de défendre un journal comme *Umuseso*, faire une petite recherche pour avoir une idée de son vrai contenu. Il serait édifié et ne défendrait plus l'indéfendable. L'intégrité et la virginité morales que lui confère F.R. sont fort douteuses. Tout pouvoir, y compris celui de la presse, doit être limité. Sinon il devient absolument dangereux. Le Rwanda a une expérience unique : certains médias tuent et ont effectivement tué. Sanctionner un journaliste fautif n'est pas fermer « les derniers espaces de liberté » comme veut bien le faire croire F.R. [86]

Il est trop facile pour un expatrié de proclamer un droit dans l'absolu et, dans ce sens, appuyer quelques « agitateurs nationaux », mais seuls les Rwandais en assument les conséquences. Il serait criminel pour des gens comme F.R. d'allumer l'incendie et de se décharger de toutes leurs responsabilités. Il le reconnaît d'ailleurs lorsqu'il écrit : « Le poids que nous avons ou pensons avoir nous permet de peser sur la situation, mais nous sommes incapables d'assumer les conséquences lorsque les choses dérapent tragiquement [87] ». A quoi est-ce que ça rime, un engagement

sans responsabilité? F.R., s'il avait été au Rwanda en avril 1994, il n'aurait fait que sauver sa peau lors du génocide qu'il avait pourtant vu venir et dont il n'avait pas dénoncé certains de ses promoteurs qu'il connaissait et fréquentait. Si des gens aussi puissants que lui avaient dénoncé haut et fort le journal *Kangura* et ses « Dix commandements des Hutu », peut-être que des vies humaines auraient été épargnées. Ils ont préféré garder le silence au nom du respect de la liberté de presse. La suite fut le massacre des innocents.

Aujourd'hui encore, F.R. défend le Père Theunis [88] qui, en son temps, reprenait, entre autres, les extraits de *Kangura*, les traduisait en français et les rediffusait dans la presse sous son autorité. La preuve est là [89]. Une question : aurait-il donc été innocent un curé flamand qui, en 1940-1945, aurait traduit les extraits des journaux nazis pour les rediffuser auprès de ses ouailles sous prétexte de faire la revue de presse? Il est facile pour F.R. de défendre des gens pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils ont fait. Sinon les actes parlent d'eux-mêmes. La reproduction et la rediffusion d'écrits incitant à la haine sont punissables. Le devoir de prudence et de réserves incombait au père Theunis. Mais F.R., comme tout militant, ne l'entend pas de cette oreille.

Certes, l'universalité des droits est

reconnue mais les contextes dans lesquels ces droits s'appliquent sont différents. Les résultats seront absolument différents. J'ai appris que certains services d'une Puissance occidentale auraient refusé, au nom de la liberté d'expression, de mettre fin aux activités de RTLM pendant le génocide. Les conséquences furent catastrophiques non pour les occidentaux mais pour le Rwanda. Les idées du journal *Umuseso* et de la Liprodhor étaient proches de celle de la RTLM à l'époque : un véritable cancer dans le corps social rwandais. La pureté morale et l'innocence que F.R. leur prête est théorique mais non évidente. Il cache mal par contre une intention politique de mauvaise foi : saboter le régime rwandais en l'accusant de ne pas respecter le principe de liberté d'expression. La réponse est simple : oui à la liberté de la presse, non aux abus de cette même presse.

Il en est de même avec la société civile, elle a aussi des droits et des devoirs : elle ne peut transgresser impunément la Loi. Les membres de la société civile, comme les journalistes, doivent travailler dans le respect de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Dans l'Annuaire 2007-2008, F.R. reconnaît que « l'on observe au Rwanda des améliorations en matière de droits de la personne dans certains domaines bien que le Département d'Etat Américain y signale des

violations significatives des droits humains » [90]. F.R. note que le H.R.W en était arrivé à la même conclusion. Le Rapport du Département d'Etat Américain avait reconnu aussi des "améliorations" bien qu'il ait dénoncé aussi quelques abus. F.R. en trouve une explication tout à fait cocasse mais qui montre, si besoin en était, sa mauvaise foi. "En réalité, dit-il, le Régime rwandais n'a plus besoin des recours à la répression à grande échelle parce que les espaces d'expression ont été effectivement fermés, et que rares sont ceux qui osent contester cette situation" [91]. La guerre est finie, faute de combattants, semble-t-il dire. Il parle comme un médecin à qui l'on demanderait l'état de santé de son patient et qui répondrait : « il y a des améliorations puisqu'il n'aura plus besoin de soins, il est mort ! » Chez F.R., s'améliorer veut dire s'empirer ! Et cela parce que le journal *Umuseso*, prétendument indépendant et la Liprodhor ont été interpellés par la justice ! Or ils n'avaient rien d'indépendant ni sur le plan idéologique ni sur le plan financier ni d'ailleurs sur le plan purement matériel : ils étaient dépendants de manipulateurs externes. Si F.R. n'en est pas convaincu, il devrait faire des recherches sur leurs publications et sources de financement.

Dans l'Annuaire 2008-2009, F.R. va jusqu'à refuser que le Rwanda ait le triste honneur d'être traité comme

n'importe quelle dictature en Afrique. Il fait remarquer en effet que les critiques que l'on fait sur le Régime rwandais "auraient pu être faits au sujet de n'importe quelle autre dictature banale en Afrique". Mais le Rwanda, corrige-t-il, n'est pas une banale dictature, le Régime a atteint le stade où la répression visible n'est plus réellement nécessaire : les espaces publics, tant politiques que sociaux sont fermement contrôlés, et la compétition politique est inexistante ou mieux manipulée » [92]. F.R. devrait au moins reconnaître aussi qu'entre temps des journalistes mieux formés ont inondé le marché, de nouvelles lois ont été adoptées et le professionnalisme a été acquis au fur et à mesure que les années passent. Le monde des médias et de l'information est très dynamique. Elles ne sont ni folles ni ignares toutes ces personnes qui investissent dans les médias privés : plus de 20 radios et plus de 50 journaux. Malheureusement F.R. n'y voit que du noir.

Ce qui est encore plus vrai ici est que le Rwanda a refusé d'être traité par Filip Reyntjens et ses semblables comme ils en avaient l'habitude « dans la banale dictature » de Habyalimana. Et « la rupture est totale. » La rupture dans la position de Reyntjens est le fruit de la prise du pouvoir par le FPR, de la destruction de la relation néocoloniale et par conséquent, de l'effacement de

la voix de Reyntjens. On sent tout au long de son livre que son aversion pour le FPR tient à la remise en cause fondamentale de son action, de la possibilité d'agir de cette place en surplomb d'un pouvoir souverain. Le danger pour le FPR n'est pas tant pour la population rwandaise – et de fait ce n'est pas le FPR qui a éradiqué 7 % de la population du Rwanda – que pour les relations entretenues avec les métropoles occidentales dans lesquelles naviguent les « petits notables » néocoloniaux » [93]. En fait ce dernier extrait montre bien le fond de l'affaire. Le reste n'est que prétexte. Le Régime actuel rwandais a refusé à F.R. et à ses petits copains leur droit traditionnel de recoloniser notre Pays. Le Rwanda en recouvrant sa dignité (agaciro) a mis fin aux agissements et autres ingérences de tous les néo-coloniaux, F.R. y compris. Et tant pis si ce dernier en est devenu enragé. Pour le Rwanda, la dignité n'a pas de prix.

Sur le plan politique, F.R. n'a relevé que l'interdiction du MDR en 2003-2004 qu'il considérait comme le seul parti d'opposition. La dissolution du MDR scella, d'après F.R., la fin des derniers espaces de d'opposition. En réalité le MDR n'a jamais été à proprement parler un parti d'opposition au Régime actuel rwandais. Il faisait parti du gouvernement de l'après-génocide. Il était membre du "Forum National de concertation

des Formations politiques rwandaises”. Il semblerait même que c’est lui qui serait à l’origine de cette idée. Après le génocide “les partis politiques rwandais ont scellé entre elles une sorte de pacte pour la poursuite d’un but politique commun qui est un engagement à construire ensemble l’Unité Nationale par le Dialogue et la concertation” [94]. La conjoncture de l’après-génocide nécessitait la mise en place d’un gouvernement d’Union Nationale. A cette époque, la priorité n’était pas d’être dans l’opposition mais de reconstruire le pays dans la paix, la concorde et la concertation. Le MDR en était partie prenante. F.R. qui ne croit qu’à la démocratie à l’occidentale, ne peut nullement nier qu’en Occident existent aussi des formules de collaboration politique comme par exemple « Alliance », « Coalition », « Cohabitation » et même « Démocratie consociative ». Au Rwanda, la collaboration sans exclusion était prioritaire. Finalement le MDR a connu des divisions et des faiblesses idéologiques internes qui l’ont conduit à sa dissolution mais cela n’a jamais été dû à son soi-disant statut d’opposant politique. Et le gouvernement n’a fait que sanctionner un fait accompli.

De l’isolement et de la prophétie de malheur

F.R. refuse, nous venons de le voir, d’accorder au Régime actuel le statut de “n’importe quelle autre dictature banale en Afrique”. Il en a connu et fréquenté. Actuellement il ne fréquente ni ne sert le régime rwandais. Donc ce dernier, d’après lui, n’est pas semblable à la “banale dictature” qu’il a servie et à laquelle il était habitué. Pour lui, le régime rwandais actuel est pire que celui qu’il avait l’habitude de fréquenter. Mais il se console en disant que ce régime ne durera pas longtemps. Il le trouve dans l’isolement et lui prédit des malheurs imminents. Il l’avait d’ailleurs prédit dans ce qu’il appelait “la base faible” du FPR.

Pour F.R., le pouvoir actuel rwandais est dans un “isolement” total. C’est un autre refrain qu’il met volontiers dans ses publications. Il le décrit dans les Annuaires successifs. Par exemple dans l’Annuaire 2001-2002, il écrit que “l’isolement du Rwanda et du FPR, se précise” [95]. Il annonce à cette même page que « le régime est plus que jamais contesté ». Il parle même de l’“inquiétude du régime” (p.48). Pour lui le régime ne s’en sortira pas puisqu’il traverse une « profonde crise politique...visible » [96]. Il annonce même que le président Kagame “devient isolé”. Il y a

d'après lui "descente aux enfers" invisible aux non-initiés. Il avait même prévu que l'année 2003 et la période qui va suivre sont "celle de tous les dangers" [97].

En lisant les écrits de F.R., on dirait que l'année 2003, celle des élections présidentielles, marque la fin du monde pour le Régime et le FPR alors que c'est justement l'année de la victoire de ce Parti aux élections présidentielles et législatives. Mais tout malin qu'il est, F.R. avait prévu que ces élections ne seront qu'une farce [98] et que, de toute façon, « ces élections sont destinées à la consommation internationale » [99], ajoutait-il.

Avec le temps, remarquant que ses prévisions catastrophistes concernant notamment "l'isolement" ne se réalisent pas comme prévu et craignant d'être contredit par la réalité, F.R. nuance ses positions antérieures et déclare que "le Rwanda risque l'isolement" [100]. Il n'est plus catégorique. L'incertitude le gagne, mais il ne se décourage pas et lance d'autres prophéties de malheur. Il avait déjà préconisé en Novembre 1995 que « faute de solution politique, le nouveau régime de Kigali (qu'il qualifiait déjà d'autoritaire et de violent) sera confronté tôt ou tard à une tentative de retour aux armes de ceux qui sont aujourd'hui en exil » [101]. Il persiste dans les années suivantes. Dans l'Annuaire 1996-1997, il invitait le Gouvernement rwandais à

comprendre "l'importance de la solution négociée portant sur le partage du pouvoir" [102]. Mais comme cette perspective lui semblait éloignée, il prévoyait alors que « si la porte du dialogue reste fermée, un jour ou l'autre, les éléments militaires parmi les réfugiés rentreront arme au poing et ils trouveront de nombreux alliés parmi les exclus de l'intérieur » [103]. On connaît la suite, la prophétie ou plus exactement les prétendues recherches de F.R. se sont avérées fausses. Ce retour, arme au poing, n'a jamais eu lieu et n'aura probablement pas lieu du vivant de F.R.

Qu'importe, F.R. croit à une implosion interne du système. En 1997-1998, il annonçait déjà qu'au Rwanda règne une "atmosphère de fin de règne". Il donnait du Rwanda une image sombre et sans avenir. Il écrivait que "dans une atmosphère généralisée de corruption, d'affairisme, de trafic d'influence et de népotisme, les élites - inquiets de l'avenir - assurent leurs arrières. Certains ministres, des hutus pour la plupart, placent leurs avoirs dans des banques en Europe et y achètent de l'immobilier; d'autres politiciens et des officiers de l'APR investissent surtout en Uganda et en Afrique du Sud [104]". C'était une vue de l'esprit sinon combien de ministres, même hutus à l'époque, avaient de l'argent pour acheter de l'immobilier en Europe! Quels officiers ont investi en

Uganda et en Afrique du Sud à cette époque ? F.R. ne peut en citer aucun, sauf un seul ex-ambassadeur qui aurait subtilisé les fonds destinés aux ambassades rwandaises en Amérique et il vit en Europe en bonne compagnie avec F.R.

Dans l'Annuaire 1999-2000, F.R. écrit que "le pays (Rwanda) est confronté à une crise politique profonde au cœur même du régime" [105]. C'était encore de la pure imagination. Personne n'a vu venir cette fameuse crise ni au cœur ni à la périphérie du régime. Le prophète Reyntjens avait même prédit en 2002-2003 que « le pays aura sombré dans l'horreur dans deux, cinq ou dix ans » [106]. Le délai imparti est passé sans que le pays ne sombre dans l'horreur. La prophétie du « chercheur engagé », comme une montagne, a accouché d'une souris.

Lorsque le juge Bruguière sortit son rapport en 2004, F.R. prit le dossier en main, alla vite en besogne et déclara immédiatement que le Président Kagame est "inquiet, et menacé" directement par plusieurs dossiers accablants [107]. Il n'est pas besoin de dire aujourd'hui que le rapport Bruguière était bidon, et n'a provoqué aucune crise ni n'a inquiété personne, le Président Kagame encore moins. Le "crédit moral" du régime que F.R. croyait détruit complètement s'en trouva par contre renforcé lorsque le Rwanda prit l'initia-

tive de rompre les relations diplomatiques avec la France. La dignité du peuple rwandais s'en sortit agrandie.

De Belgique, F.R. s'imaginait qu'il y avait au Rwanda « de nombreux Rwandais, Hutu et Tutsi qui se sentent exclus et dont les sentiments de frustration, de colère et de désespoir sont une pépinière de violence structurelle qui prépare le terrain à la violence aigue » [108]. Il était d'avis que « les perspectives (du Rwanda) ne sont guère prometteuses » [109]. Il en concluait qu'à long terme, « le pays connaîtra une violence qui pourrait rivaliser avec celle de 1994 » [110]. Il n'y a eu de faux prophètes en la matière que le déterminisme catastrophiste de F.R. Il n'a d'égal que la niaiserie des charlatans.

Il y a eu le génocide des Tutsi, les négationnistes parlent de "double génocide", Reyntjens et son ami Kenneth Roth de Human Rights Watch en sont déjà, quant à eux, au troisième génocide : ils sont convaincus qu'un deuxième ou troisième génocide est en préparation. Ils recommandent que "le meilleur moyen de prévenir un autre génocide est d'insister pour que KAGAME cesse de manipuler le dernier (génocide de 1994)" [111]. Et il faut faire vite car, d'après eux, ce nouveau génocide serait déjà en marche. Une chose est sûre : ce prétendu nouveau génocide n'aura pas lieu ; nous sommes avertis. F.R. peut se rassurer.

Quoiqu'il arrive, F.R. croit que la survie des Tutsi au Rwanda et dans la région des Grands Lacs est sérieusement menacée. La cause en serait "l'ethnogenèse" engendrée par les deux guerres du Congo. Notre « spécialiste » du Rwanda le dit sans mâcher les mots : "de plus en plus de voix au Congo/Zaïre et dans la région du Kivu en particulier évoquent le thème d'une lutte entre Bantous et Hamites, Hima ou Nilotes" [112]. Il revient sur ce thème dans l'Annuaire 1998-1999 où il oppose désormais les "Bantous" aux "Hamites", "Nilotiques" ou "autres Tutsi dans le contexte d'une extension territoriale de la bipolarité rwando-burundaise" [113]. Il est convaincu que l'antagonisme ethnique – de Hutu contre Tutsi à Bantou contre Nilotique – a poussé le Président Mugabe à s'impliquer dans la guerre du Congo pour contrer la "renaissance d'un empire tutsi-hima du 19^{ème} siècle". Bien entendu ce soi-disant empire n'a jamais existé. F.R. ne le sait que trop bien. Mais ne pouvant se départir de ses fantasmes, il voit le danger partout. C'est que des Angolais aussi auraient enfin découvert leur "bantoutité" et auraient exprimé, d'après F.R., des inquiétudes face à "l'hégémonie nilotique" [114]. Et en grand stratège, F.R. de conclure que "les perspectives sont dès lors peu encourageantes. La zone de guerre dans la Région s'étend de Luanda à As-

mara, l'ethnogenèse Bantou contre Nilotiques s'est davantage affirmé, de nouvelles confrontations extraterritoriales et territoriales s'annoncent, les solutions politiques discréditées en faveur des logiques du pillage et de la violence" [115]. Bref il y a désormais, d'après F.R., d'un côté les "Bantous" et de l'autre les "Hamites ou Nilotiques". Et le professeur Reyntjens prévoit le pire : "puisque les Tutsi constituent une petite minorité dans la région, l'animosité créée contre eux et d'autres Hamites par le comportement agressif de l'APR est de nature à menacer leur survie à l'avenir" [116]. Le président Kayibanda avait tenu des propos semblables en 1964 quand il parla de l'éventuelle disparition des Tutsi si les réfugiés attaquaient encore le Rwanda. Encore une fois, d'après F.R., ce sont les Tutsi qui auront provoqué leur propre extermination à cause de leur incorrigible agressivité. En bon « défenseur » des droits de l'homme », F.R. ne devrait-il pas déjà leur chercher asile et système d'évacuation comme il prétend l'avoir fait en 1994 ?

La survie grâce au "crédit-génocide"

Quand on a suivi les prophéties de malheur de F.R., on peut se demander comment les Tutsi n'ont

pas encore disparu de la surface de la terre. On peut même se demander comment le Régime rwandais actuel tient encore debout. F.R. a une réponse toute faite : c'est d'après lui grâce au "crédit-génocide". Est-ce par cynisme, est-ce par négationnisme, est-ce par les deux à la fois ? En tout cas F.R. croit que le Régime actuel rwandais ne survit que grâce au "crédit-génocide". Il en parle depuis les années 1996 jusqu'à nos jours. Il ne se gêne pas, il ne se fatigue pas, il ne lâche pas prise. Il continue à travers tous ses écrits à dire que le régime actuel se permet tout sans que la communauté internationale ne bouge parce que le Rwanda a connu le génocide sans que cette même communauté internationale n'intervienne. Dès lors, d'après lui, "le génocide est utilisé comme un argument passe-partout pour contrer toute critique" [117]. Imperturbablement, F.R. écrit, année après année, que le Rwanda et le Régime de Kigali vivent tranquillement grâce à ce soi-disant "crédit-génocide" dont le régime aurait fait « son fonds de commerce » [118].

Quand j'ai lu pour la première fois cette notion de "crédit-génocide" dans le tout premier Annuaire 1996-1997 (p.55), j'ai sursauté parce que je n'en croyais pas mes yeux. Parler de « crédit-génocide » me semblait faire blessure à la mémoire du génocide. Même aujourd'hui cette convic-

tion me reste. Je me suis alors demandé s'il s'agissait d'une citation d'un négationniste ou d'une invention de F.R. A mon grand étonnement c'était de sa propre invention qu'il prenait soin de mettre entre guillemets. J'en suis tombé des nues. F.R. en arrive -t-il là, me suis-je demandé ? Malheureusement, c'était oui : il n'y avait pas d'équivoque. La suite m'a même conforté dans mes certitudes. Il fallait m'habituer à lire ce terme, avec celui de « fonds de commerce » du génocide, dans les publications ultérieures de F.R. Ce « fonds de commerce » ferait que la communauté internationale tolère tous les prétendus "abus" du FPR.

Dans l'Annuaire 2001-2002, F.R. pense néanmoins que ce fameux « crédit-génocide » commence à s'éroder et que le prétendu "fonds de commerce" perd aussi de son impact [119] à cause des activités prédatrices du Rwanda au Congo et une opposition de plus en plus agissante.

Donc d'après lui "ce crédit génocide" ne produit plus ni dividendes ni intérêts. Il en profite d'ailleurs pour annoncer que les "amis du nouveau Rwanda" prennent leurs distances et que le seul allié inconditionnel qui demeure est le Royaume Uni ou plus exactement, la Secrétaire d'Etat à la coopération Clare Short [120]. F.R. veut dire que le cours de "crédit-génocide" ayant chuté, et ne lui restant qu'un seul allié, le Régime Rwan-

dais va à sa perte. Et pourtant quand on se donne la peine de jeter un coup d'œil sur les contributions des “alliés” à l'effort de développement du Rwanda, on découvre sans difficultés que le Royaume Uni n'est pas le seul à contribuer et que Clare Short, amie du Rwanda, a beau avoir quitté sa fonction, le Rwanda ne s'en porte pas trop mal. Ce n'est encore une fois que du radotage de la part de F.R.

Dans son livre sur *La guerre de Grands Lacs*, F.R. prend pitié pour les Tutsis rescapés du génocide ; ils ne seraient pas les premiers à bénéficier de son foutu « crédit-génocide ». Au contraire, ils en seraient exclus. Il paraît même qu'ils ne se retrouvent pas dans le régime actuel. Ils seraient devenus, encore une fois, des citoyens de seconde zone [121]. On aurait aimé savoir sous quel régime F.R. aimerait que les rescapés vivent. Il ne se prononce pas à ce sujet. Aurait-t-il souhaité qu'ils revivent sous le régime Habyalimana qui a exterminé les leurs ? Sinon, où les mettre donc ? Vers le chemin de l'exil ?

Trouvant que la notion de « crédit-génocide » ne suffit pas à tout expliquer, F.R. trouve une autre explication : “les observateurs (étrangers) ont tout intérêt à se taire.” Ainsi “des témoins d'ONG et d'institutions internationales redoutent l'expulsion, alors que les Rwandais craignent des représailles à leur encontre ou à leurs proches”. C'est, dit-il, “la loi du si-

lence” [122] dont nous avons parlé. Seul le « courageux » F.R. qui n'est pas sur le terrain et qui n'a fait aucune recherche ose parler et dénoncer le “crédit-génocide” dont il s'est ingénié à faire le montage. Sinon tous les autres, étrangers et rwandais, seraient des lâches ! Vive le chevalier de la Table ronde qui, tel un nouveau Tarzan, pourfend tous les silences. Vive le nouveau Tintin, pas au Congo, mais au Rwanda.

F. Reyntjens prend du reste soin de crier haut et fort que “la communauté internationale prend un énorme risque et une grave responsabilité” en “ne demandant pas trop au régime issu du génocide” et en ne montant pas la barre au dessus de laquelle le Régime ne peut aller [123]. La survie du régime serait fonction de l'acceptation des injonctions de la communauté internationale dont le Pays devrait être sous tutelle. Il n'y a pourtant aucun doute que la Tutelle Internationale serait aussi mauvaise que celle que F.R. et les ONGs comme Amnesty international et Human Rights Watch s'acharnent à vouloir imposer au Rwanda. Pourtant ce Pays a vécu à trois reprises sous de pareils [124] mandats et ça n'a rien donné si ce n'est le génocide. Non merci, on se passera d'une quatrième tutelle internationale.

Comme il apparaît aux yeux de F.R. que la communauté internationale traîne à condamner le Régime

rwandais, il en trouve une troisième explication à sa plus ou moins longue survie : la gestion de l'information. Il dit tout bonnement que « le Régime de Kigali a pu éviter les condamnations internationale en exploitant à fond le “crédit-génocide” et par une excellente gestion de l'information et de l'accès aux scènes où les atrocités avaient été commises » [125]. Mais il se console en disant que « le “crédit génocide” touche visiblement à sa fin [126] ». Il demande alors à la communauté internationale de négocier avec le régime rwandais, faute de lui imposer une démocratie, une “feuille de route” pour un cap de la démocratie. Il suggère même que la manipulation du “volume et l'orientation de l'aide peuvent constituer un instrument efficace pour faire en sorte que le cap soit maintenu” [127].

F.R. demande à la communauté internationale de faire pression sur le Rwanda et de ne pas commettre une nouvelle erreur – la première étant d'avoir abandonné le Rwanda en 1994 – “de se rendre complice de la mise en place d'une nouvelle dictature” [128]. Il demande donc à cette même communauté d'empêcher le nouveau régime d'exploiter à fond le “crédit génocide” et de “s'arroger le monopole de construire la vérité sur le passé, le présent et l'avenir du pays” [129]. Ce n'est pas chose difficile d'après F.R. d'autant plus que la “position apparemment intouchable du Régime

(rwandais) se combine paradoxalement avec une mise en cause internationale” [130]. F.R. ressort alors les mandats Bruguière et Andreu Merelles auxquels il accorde une importance excessive [131]. Mais pour F.R. la communauté internationale ne peut plus assurer au Rwanda son aide et sa protection politique, voire militaire considérable car “les procédures française et espagnole, le refus de transfert d'un premier inculpé du TPIR et les critiques dans la presse internationale montrent que la lune de miel touche à sa fin” [132].

Ce n'est ni la première ni la dernière prophétie de malheur de F.R. Mais apparemment le crédit-génocide n'est pas encore épuisé puisque F.R. trouve que le Gouvernement rwandais en abuse encore pour critiquer un rapport de l'ONU du 12 décembre 2008 impliquant le Rwanda dans le Congo/Zaïre.

Que faut-il conclure cette étape-ci ? Remarquons d'abord qu'encore une fois F.R. se contredit ici : il avait déclaré que le Régime rwandais se trouve dans “l'isolement”, dans “l'impasse” et même dans “la descente aux enfers”, et maintenant il reproche à la communauté internationale d'aider ce même régime. Certes la communauté internationale appuie certains programmes du gouvernement rwandais, mais ce dernier n'est pas le seul à être aidé ni en qualité ni en quantité. Il y a eu même une situation

où cette même communauté a refusé d'accorder des aides au nouveau régime avant qu'il ne rembourse les emprunts contractés par le Gouvernement génocidaire.

Le silence de la communauté internationale est aussi une fausse invention de F.R. En réalité le Rwanda continue à faire face, pour en démontrer l'inconsistance et la fausseté, à certains rapports et mandats dont l'objectif reste la déstabilisation du Pays. Nous pensons justement aux mandats émis par les juges Bruguière, et Merelles. Nous pensons au parti-pris de nombreux Rapports d'Amnesty International, de Human Rights Watch et de l'ONU. Le réseau de Reyntjens publie sans cesse. RSF n'est pas en reste ainsi que de nombreuses autres ONGs jouant à la fois aux juges et aux procureurs. Des journalistes, des juges, des avocats et des écrivains sont aussi à leur œuvre de destruction.

Le Rwanda se défend avec courage et détermination mais c'est une lutte sans merci. Personne ne peut parler ni de silence ni de soi-disant complicité de la communauté internationale. Au contraire, on peut bien se demander avec raison ce qu'a fait de spécial cette communauté internationale pour le Rwanda qui a vécu à la fois les affres du génocide et de la guerre. Indemnisation en faveur des rescapés du génocide ? Non. Réparation ? Non plus. Fonds d'appui

aux rescapés ou au gouvernement ? Nenni. Alors quoi ? Seul le gouvernement rwandais se bat pour venir à bout de tous ses problèmes. Ni l'Onu ni les ONG comme Amnesty International et Human Rights Watch ni RSF ni le réseau Reyntjens, prétendant défendre les droits de l'homme, ne se dérangent pour parler en faveur des rescapés du génocide auprès de cette fameuse communauté internationale. Au contraire ils s'acharnent contre le seul régime qui défend leurs intérêts avec des moyens modestes dont il dispose.

En parlant de "crédit-génocide", F.R. utilise un genre de négationnisme fort adroit qui tout en ne niant pas le génocide des Tutsis, le manipule, le banalise jusqu'à l'utiliser comme une arme dans ses combats politiques en lui faisant dire ce qu'il n'est pas. Un jeune chanteur rwandais, Mihigo, a bien compris ce manège lorsqu'il a dit : « jenoside ni jenoside, twanze abadutobera amatoka » (Le génocide est le génocide. Nous dénonçons ceux qui veulent en manipuler l'histoire). C'est bien le cas de F.R. qui, en fait, déforme sciemment la nature du génocide sans toutefois le nier. C'est du révisionnisme subtil mais extrêmement dangereux. F.R. instrumentalise le génocide en le mettant dans son propre arsenal de combat contre le F.P.R.

Une leçon est à tirer : on peut reconnaître le génocide des Tutsi tout

en le manipulant négativement. C'est le cas des F.R. Son approche est d'autant plus dangereuse qu'elle est extrêmement habile : reconnaître d'abord le génocide et ensuite en faire ce qu'il veut, le détourner et l'utiliser à ses propres fins, et vite proclamer à la face du monde que c'est le régime de Kigali qui l'utiliserait à son avantage. La stratégie est imparable. Il a inventé tout simplement une arme, le crédit-génocide, qu'il lance vite du côté de son adversaire – le nouveau Rwanda – et crie immédiatement à qui veut l'entendre que le Rwanda dispose et se sert justement d'une pareille arme. Donc qu'il faut crier haro sur ce régime. C'est le jeu de miroirs bien connu : on prête à sa victime l'intention et l'arme avec lesquelles on veut l'abattre, et on l'accuse de les posséder et même de les utiliser. Le subterfuge est cousu de fils blancs.

Pour le Rwanda, le génocide a eu lieu, c'est un fait accompli, irréversible, qui s'est passé dans des circonstances bien déterminées non imputables au FPR : nul besoin d'en faire « un crédit ». Par contre, F.R. s'en sert pour discréditer l'Etat rwandais. Attendez-vous dans les prochains jours à d'autres conneries du genre « capital-génocide », ou « dividendes-génocide » et, pourquoi pas, « pertes et profits-génocide ». Pour lui, tous les moyens sont bons pour faire du mal au Nouveau Rwanda. Il n'a guère peur de se ridiculiser. Mais ce qu'il

écrit est tellement grave qu'il ne peut, en aucun cas et quoi que le gouvernement de Tel-Aviv fasse, utiliser ce terme de « crédit-génocide » à l'égard de l'Etat d'Israël. A l'égard du Rwanda, il se permet tout. Ailleurs il paierait trop cher.

Commentaires généraux

Avec F.R. nous nous trouvons face à un militant d'idées, cherchant à donner un sens biaisé aux faits et à orienter leur interprétation en faveur de sa thèse. Il a abandonné le sens de l'objectivité et de la vérité pour un militantisme engagé. Il dispose de moyens indéniables : infrastructures universitaires, collègues, chercheurs, documentation, moyens financiers etc. Il a tout détourné et mis au service, non de la recherche scientifique proprement dite, mais de son engagement politique personnel. Il devrait normalement en répondre devant ses pairs, pas seulement belges, du milieu universitaire international.

Il commence même à se construire un petit réseau dans le monde universitaire extérieur, chez des journalistes, auprès de quelques activistes des droits de l'homme, chez quelques praticiens du droit, chez moins d'une dizaine d'individus qui

se sont autoproclamés “experts” de la région des Grands Lacs et même chez quelques politiciens en mal de publicité. Risque-t-il de faire souche parmi un groupe minoritaire de négationnistes impénitents? On ne peut rien exclure a priori quoiqu’il soit évident que le motif de leur engagement n’est pas identique pour tous. Mais il n’est pas impossible qu’il ait fait des émules, des adeptes et probablement aussi des disciples parmi eux, et aussi parmi le petit microcosme qui se dit de l’opposition rwandaise en exil [133]. Donc à suivre pour déminer éventuellement le terrain sur lequel ils pourraient, lui et son petit réseau, poser quelques mines anti-gouvernement rwandais. Elles pourraient faire du mal à quelques crédules.

F.R. et son petit réseau veulent jouer un rôle non scientifique mais politique. F.R. cultive personnellement une certaine vanité. Incontestablement le pouvoir le fascine. Il aurait aimé jouer un rôle dans les coulisses du pouvoir : en être la tête pensante, dispenser des conseils, avoir l’écoute des décideurs politiques et orienter éventuellement quelque destin chez ces nègres africains que du reste il méprise souverainement. C’est un petit paternaliste prétentieux. Ce n’est ni la démocratie ni les prétendus droits de l’homme qui l’intéressent. Jamais. Nous l’avons vu : il est capable de s’accommoder facilement de

n’importe quelle “banale dictature” à l’africaine. Il en a eu l’expérience avec le régime Habyalimana dont il n’a jamais digéré la défaite. Il a juré de venger le régime déchu : il fera donc des coups bas au régime actuel. Il en a du reste déjà fait et ne le cache pas. Il est devenu un chercheur - guérillero qui se bat en réalité plus pour ses propres intérêts que pour autre chose. Ne trouvant pas un régime à parraîner, il veut se faire valoir.

F.R. a un énorme problème de crédibilité. Il a depuis longtemps perdu son statut « de chercheur et d’expert » même s’il publie régulièrement des écrits concernant le Rwanda où il vient de passer plus de quinze ans sans y mettre le pied. Il se contente tout bonnement de compiler des documents de seconde main, de qualité souvent médiocre qu’il reproduit sans vérification ni critique préalables. Il ne va plus à la source de ses sources. C’est un réel problème pour tout chercheur. F.R. est devenu un simple répétiteur d’idées des autres notamment de celles, par exemple, de Human Rights Watch ou d’Amnesty International dont il est devenu un simple acolyte propagandiste. Ses informateurs rwandais locaux qui semblent travailler dans la clandestinité ne lui fournissent qu’un ramassis d’idées semblables aux propos de bistrot qu’il reproduit sans analyse ni examen préalables tout en leur donnant un vernis de caution

scientifique. En réalité, il ne fait que du bricolage à partir de travaux de seconde main. Entre une recherche scientifique et l'engagement idéologique, il y a un abîme que seul un résultat biaisé peut combler. F.R. ne le cache pas, il lui est arrivé de "louvoyer" [134]. Son intégrité intellectuelle ne peut qu'en souffrir énormément. Sur le plan intellectuel et scientifique, son louvoisement le disqualifie auprès de ses collègues et des lecteurs : difficile de le croire si l'on n'est pas du même bord.

Une autre faiblesse apparaît chez ce soi-disant chercheur-activiste engagé : n'étant pas sur terrain et obligé de travailler sur "l'histoire immédiate" et ne disposant donc pas de temps nécessaire, F.R. donne comme résultat de « ses recherches » un produit bâclé, fait à la hâte et sans ancrage dans la réalité. C'est pourquoi il se livre plus facilement à de la spéculation qu'à la recherche proprement dite. Il est devenu un simple spéculateur d'idées capable d'argumenter sans donner les preuves de ce qu'il avance. Il apparaît comme un touche-à-tout, habile certes, mais sans profondeur. La seule ligne directrice de sa pensée politique est sa hargne et son acharnement contre le régime rwandais qu'il cherche à saper par tous les moyens. Mais son militantisme l'aveugle. Il ne parvient pas à s'assigner à sa propre autocritique ni à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Son

engagement militant brouille et paralyse sa réflexion. Son activisme fébrile le place trop vite dans le tourbillon de l'histoire immédiate qui le happe sans pourtant le mettre au cœur des événements. Il agit à la périphérie comme un ion affolé. Il s'agite en vain.

Si F.R. pouvait disposer d'un petit répit pour jeter un regard en arrière, il découvrirait qu'il s'est presque toujours trompé dans ses prévisions et ses prophéties de malheur. Il s'est trompé sur l'issue de la guerre des ex-FAR qu'il croyait imminente et victorieuse. Il a trop longtemps surestimé la soi-disant opposition en exil dont il qualifie aujourd'hui les membres de "verbaux mais impuissants" [135]. Ce n'est qu'une opposition fantôme sans pensée politique profonde mais F.R. prenait ses désirs pour la réalité. Il s'est encore mis le doigt dans l'œil lorsqu'il donnait quelques jours de survie au régime rwandais actuel sous prétexte qu'il est dans « l'impasse » et dans « l'isolement total ». Il se s'est jamais aperçu que le régime est plus fort qu'il ne paraît. Il s'est leurré sur la prétendue "base mince" du FPR. Il n'a rien compris – mais rien alors – de la nature ni de la stratégie du FPR. Il aurait aimé qu'il soit piégé dans l'ethnicité qui aurait sonné sa mort immédiate. Son ethnogénèse mettant en lutte "Nilotes" et "Bantous" ou le soi-disant "empire hima" est une fabulation d'un stra-

tège de salon. Son prétendu deuxième “génocide” en préparation est un fantasme d’un apprenti sorcier, catastrophiste de surcroît. F.R. s’est mépris de la nature des résultats et de l’impact des tribunaux Gacaca : l’essentiel n’est pas visible à l’œil nu ; la société s’est stabilisée sans trop de casse. F.R. s’est nourri d’illusions lorsqu’il a commencé toute une série de prophétie de malheur : atmosphère de fin de règne, histoire de soi-disant exclus qui prépareraient leur revanche, affaire de crises jamais arrivées, histoire de Tutsi dont la survie serait une affaire de quelques jours ; histoire d’un régime aux abois, etc. Sur toutes ces erreurs évoquées, F.R. devrait poser un regard critique, en tirer une leçon et mettre fin à ses élucubrations spéculatrices.

F.R. a attrapé “le syndrome de l’exilé” : il continue à s’imaginer le Rwanda tel qu’il l’a vécu et laissé. Il en garde la philosophie et la même vision telle une image figée du temps de sa « grandeur » passée. Il s’est bloqué dans le piège de l’ethnicité. Il ne s’imagine pas qu’une pensée politique non basée sur l’ethnicité soit possible et réalisable et pourtant c’est elle qui guide le monde sauf dans certains pays que l’on peut compter sur les doigts d’une main. Il garde une image sclérosée du Rwanda dans lequel il jouissait du prestige de l’homme Blanc, d’un “petit notable” néocolonial parmi les noirs qu’il toi-

sait du haut de sa supériorité blanche. C’est un homme du passé et de la nostalgie. Il a refusé de s’adapter à la nouvelle situation et se présente aujourd’hui comme un homme amer, déçu, d’où son attitude intolérante voire enragée vis à vis du Rwanda nouveau.

En attendant que l’anathème lui vienne du milieu universitaire ou de ses anciens étudiants, disons, quant à nous, que F.R. n’est plus l’homme qu’il faut pour le Rwanda. Il a fait trop de “bien” au régime Habyimana pour ne plus faire que du mal au Rwanda nouveau. Heureusement que le Rwanda n’a plus besoin d’un tel personnage des temps révolus. F.R. en souffre énormément : il est devenu un pauvre “héros” oublié, supportant mal de ne plus être pris en considération tel un enfant qui ne sent plus aimé. Il souffre d’avoir été démystifié. Il n’est plus pour le Rwanda l’indispensable dispensateur de leçons de bonne gouvernance et le rédacteur de la Constitution. Le nouveau Rwanda s’est bien passé de ses leçons et de ses conseils : il ne peut qu’en ressentir de l’amertume. C’est pourquoi il s’agite dans tous les sens. Il ne veut pas se laisser ranger dans un coin comme une vieille pièce qu’on relègue au musée. Il s’acharne pour tenter de survivre intellectuellement. Et à force de crier sans être entendu, et sans résultat palpable, F.R. est passé du statut d’intellectuel engagé à ce-

lui de militant activiste enragé. Il lui arrive de recourir à l'invective, à l'insulte et à la violence verbale ce qui est indigne d'un homme se prétendant activiste des droits de la personne humaine. Il ne devrait jamais être le premier à fouler au pied les droits des autres : droit au respect, à la dignité et à l'honneur. Or F.R. refuse ce droit à ceux qui ne sont pas de son camp.

Conclusion : J'accuse

J'accuse Filip Reyntjens de :

- Avoir, étant activiste des droits de l'homme, soutenu, défendu et encouragé une banale dictature Habyalimana jusqu'à lui confectionner une Constitution à sa mesure, à se porter à sa défense comme émissaire et propagandiste. Depuis quand un activiste des droits de l'homme se met-il au service d'une dictature, fut-elle banale ?

- Avoir à plusieurs reprises, sciemment et intentionnellement, manqué de porter secours aux personnes en danger. Ses multiples silences devant l'injustice en sont la preuve.

- Avoir à plusieurs reprises, étant activiste des droits de l'homme, manqué à sa mission de parler au nom des droits de la personne humaine alors qu'il pouvait le faire sans danger.

- Avoir, étant une autorité universitaire et scientifique, propagé, à

plusieurs reprises, des rumeurs, de faux bruits, des mensonges et des prophéties de malheur troublant ainsi la tranquillité publique.

- Induire en erreur, en sa qualité de chercheur, l'opinion publique en lui faisant croire qu'il publie réellement les résultats de ses recherches sur le Rwanda alors qu'en réalité il y a plus de 15 ans qu'il ne se rend pas dans ce pays et qu'il n'y mène aucune recherche. Il ne fait que de la compilation tendancieuse.

- Avoir, étant activiste des droits de l'homme, fréquenté et collaboré avec des personnes moralement non recommandables, notamment des génocidaire notoires.

- Avoir à plusieurs reprises, étant activiste des droits de l'homme, fait la torture morale des Tutsi en leur prédisant une extermination imminente. Il leur prédit un deuxième génocide et une fin fatale.

- Avoir à plusieurs reprises proféré des injures, des diffamations et de l'invective à des personnes qui ne sont pas de son bord : personne, un activiste des droits de l'homme encore moins, n'a droit de fouler aux pieds les droits des autres.

- Avoir à plusieurs reprises fait preuve d'un comportement raciste et néocolonialiste envers les africains : un petit notable parmi les nègres auxquels il confère une constitution à leur mesure avec des droits limités. Il ne peut imputer le crédit-génocide à un

pays comme Israël comme il le fait pour le Rwanda. Il traite Hassan Bubacar Jallow, procureur à Arusha, de « lâche » alors qu'il avait épargné ses prédécesseurs occidentaux qui n'ont pas fait autre chose ni mieux que lui.

- Etre un opportuniste capable de s'accommoder avec n'importe quelle dictature en Afrique ou ailleurs : ce n'est pas les droits de la personne qui l'intéressent mais ses intérêts terre à terre.

- Etre un militant dévoyé qui a troqué sa discipline académique contre un militantisme dont le travail n'est plus contrôlable par ses pairs ; il évolue dans un monde souterrain qui s'est autoproclamé détenteur de la vérité, de la justice et du monopole de distribuer les certificats de bonnes vie, conduite et mœurs.

- Etre un négationniste et un révisionniste habile qui fait dire au génocide ce que nulle autre personne, sauf un ultra, ne peut dire. Bien sûr il le nie et se pose comme témoin à sa propre décharge.

- Etre à la fois un scientifique et un activiste des droits de l'homme qui « louvoie ». C'est purement et simplement indigne d'un universitaire.

- Etre un simple propagandiste du mensonge embaumé dans de publications universitaires auxquelles il confère une pseudo-caution scientifique. Sa stratégie s'apparente à celle du « grand mensonge » de Goebbels, ministre de la Culture et de la Propa-

gande de Hitler, qui disait : « si vous répétez un mensonge assez souvent, si vous le criez assez fort, si vous le mettez en valeur par une représentation soignée dans des publications élégantes présentées par des personnes se targuant de titres apparemment respectables, votre mensonge deviendra crédible pour certains. [136]

- Etre passé du statut de consultant à celui « d'insultant » alors que ce n'était pas nécessaire et de celui de chercheur engagé à celui de militant enragé distribuant des injures à qui il veut, comme il veut, faute d'arguments plus consistants.

Voilà F.R. Il y a beaucoup à dire mais je m'arrête ici. Je verrai plus tard si c'est nécessaire de développer d'autres aspects de ce personnage assez trouble. A mon humble avis il a atteint les limites de ses capacités. Ceci expliquerait d'ailleurs pourquoi deux chercheurs français se sont demandé pourquoi « le texte et le discours de Reyntjens ne tiennent plus [137] ». Il n'aurait plus de crédibilité. Si c'est le cas, ce personnage serait mort intellectuellement parlant mais son cadavre, non encore enterré, devrait sentir mauvais pour quelque temps encore. On ne devrait pas s'en faire.

[1] FILIP REYNTJENS

[2] Il s'agit de :

- FILIP REYNTJENS, *Pouvoir et droit au Rwanda*, Tervuren, Belgique, 1985

- idem, *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, L' Harmattan, Paris 1995.
- idem, *L'Afrique des Grands Lacs* (Chroniques), Annuaire, 1996 - 1997 à 2008 - 2009.
- Idem, *Les risques du métier*, Harmattan, 2009. Ce livre a été fort critiqué par deux anthropologues français, Alexandre Soucaille et Arnaud Sauli, qui le traite de « galimatias » c.à.d. embrouillé et confus.
- idem, *La guerre de grands Lacs, Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, l'Harmattan, 1999.
- Quelques articles du même auteur publiés dans différentes revues.
- [3] Les termes en italique dans ce texte sont, sauf indication contraire, de F.R. même si la source n'est pas toujours explicitement citée.
- [4] F.R., *Les risques du métier*, op.cit. p.2.
- [5] F.R., *Les risques du métier*, (sous-titre du livre).
- [6] F.R., *Les risques du métier*, op.cit, p.17
- [7] F.R., *Les risques du métier*, op. cit. p. 46
- [8] F.R., idem, op.cit, p.13
- [9] F.R. in *Revue juridique du Rwanda*, vol.IV, o2 du 1 avril 1980. p.209
- [10] F.R., idem, p.16
- [11] F.R., idem, p.15
- [12] F.R., *Les risques du métier*, p.17
- [13] F.R. *Procès d'intention et faux-fuyants au sujet du Rwanda : une mise au point* 1998, p.3
- [14] F.R., idem, p.18
- [15] F.R., idem, p.16
- [16] Il n'a fait, en 1985, que citer en deux brèves phrases, leur assassinat dans son livre *Pouvoir et Droit au Rwanda*, p. 508.
- [17] F.R., idem, op.cit, p.14
- [18] F.R., *Les risques du métier*, op.cit, p.23.
- [19] F.R. idem. p.23
- [20] F.R., idem, p.21
- [22] F.R. *Rwanda Trois Jours...*, op. cit. p.117
- [23] Cette horrible politique rappelle l'argument des génocidaires qui disaient que ou bien le FPR arrête les combats et le génocide s'arrête ou bien il continue la guerre et le génocide continue.
- [24] F.R., *Les risques du métier*, p.31
- [25] F.R., Ibidem, p.32
- [26] F.R., Ibidem, p.45.
- [27] F.R., Ibidem, p.39
- [28] F.R. Ibidem. p.43
- [29] F.R., *Les risques du métier*, p.44.
- [30] F.R., Idem, p.45.
- [31] F.R., *Les risques du métier*, p.64. Il serait intéressant de vérifier aujourd'hui si F.R. a témoigné à charge contre ces assassins et ceux qui avaient préparé la politique du pire et du chaos. Il s'agit dans les deux cas de

- Séraphin Rwabukumba, Protais Zigiranyirazo, Cap. Simbikangwa, Theoneste Bagosora, Serubuga Laurent, Rwagafirita, Agathe Kanziga, Joseph Nzirorera, Col. Sagatwa, Alphonse Ntirivamunda, Major Nkundiye, Col. Anatole Nsengiyumva, Ngeze et Fidèle Mwambuka. B. Rucacu y a été aussi cité.
- [32] F.R. *Trois Jours...*, op.cit. p.19
- [33] F.R. Idem p.22
- [34] F.R. Idem, p.22
- [35] F.R., *Les risques du métier*, op.cit, p.84.
- [36] Il semble que ce serait la famille de Charles Karinijabo, ancien doyen de la Faculté de droit, assassiné à Nyamirambo (Kigali) au début du génocide des Tutsi en 1994.
- [37] F.R., Idem, op.cit, p.86.
- [38] F.R., Idem, op. cit.p.86
- [39] F.R. Idem, op. cit. p.91
- [40] F.R., Idem, op.cit, p.85.
- [41] Filip Reyntjens, *Rwanda trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, op.cit, p.11.
- [42] Filip Reyntjens, Idem, op.cit, p.118.
- [43] Laure de Vulpian. *Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*. Ed. Urukundo, 2004, p.79
- [44] Dialogue/(Bruxelles) No.179, Nov.-Déc. 1994, p. 3 à 14
- [45] Dialogue/(Bruxelles) No.179, Nov.-Déc. 1994, p.3
- [46] Dialogue/(Bruxelles) No.179, Nov.-Déc. 1994, p.14 à 15
- [47] Dialogue/(Bruxelles) No.179, Nov.-Déc. 1994, p.13
- [48] F.R., *L'Afrique des grands Lacs en crise*. .. citée par F.R. dans *Les Risques du métier*, p.107
- [49] Dialogue/(Bruxelles) No.179, Nov.-Déc. 1994, p.13
- [50] Au moment où je rédige ces lignes, je ne dispose pas non plus de l'Annuaire de l'année 2000-2001
- [51] Il s'agit principalement de *Rwanda-Trois Jours...* (1995), *La guerre des Grands Lacs* (1999) et *Les Risques du métier* (2009). Je ne dispose pas non plus de son livre : *Afrique des grands lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Paris, Karthala 1994.
- [52] Annuaire 1996-1997 p.44, Annuaire 1997-1998, p.88, Annuaire 1999-2000 et dans le livre *La guerre des Grands Lacs*. ..p.25
- [53] Annuaire 2001-2002, p.46 et Annuaire 2005-2006, p10
- [54] Annuaire 2002-2003, p.1 ; Annuaire 2004-2005, p.1, Annuaire 2006-2007, p.6 ; Annuaire 2007-2008, p ; Annuaire 2008-2009, p.4 ; Annuaire 2001-2002, p.46 et Annuaire 2005-2006, p10
- [55] Annuaire 2002-2003, p.1 ; Annuaire 2004-2005, p.1, Annuaire 2006-2007, p.6 ; Annuaire 2007-2008, p ; Annuaire 2008-2009, p.4
- [56] Annuaire 1996-1997, p. 45-46
- [57] Annuaire 2003-2004
- [58] Eugene Ndahayo, Rwanda. *Le dessous des cartes*, L'Harmattan

2000, p.133.

[59] International Crisis Group, *Fin de transition au Rwanda : une libéralisation nécessaire*, Bxl, 2002 p. 9

[60] F.R., *Annuaire 2002-2003*, p.5

[61] *Annuaire, 2005-2006*, p.20

[62] *Annuaire 2002-2003*, p.2

[63] *Annuaire 2002-2003*, p.29

[64] Il l'a décrit dans son livre "Les Risques du métier" p.34; dans l'Annuaire 2004-2005, p.14; dans l'Annuaire 2006-2007, p.10; dans l'Annuaire 2007-2008 p.; dans l'Annuaire 2008-2009.p.

[65] On trouve la description de ce syndicat de délateurs dans l'Annuaire 1997-1998, p.84; dans l'Annuaire 1998-1999, p.149 et dans l'Annuaire 1999-2000, p.103. En réalité, cette idée de « syndicat de délateurs » avait été inventée par un certain Joseph Matata en 1995, donc bien avant le fonctionnement effectif de Gacaca et du TPIR : voir Dialogue no 186 d'octobre-nov. 1995. F.R. reprend cette idée et lui confère une autorité et un statut de savoir scientifique pouvant servir comme une référence autorisée. C'est pernicieux de la part de F.R.

[66] F.R. *Les risques du métier*, op.cit.p.129

[67] F.R., *Les risques du métier*, p.84

[68] *Annuaire, 2008-2009*, p.8

[69] (50) Penal reform international, *Huit ans après. ... Le point sur le*

monitoring de la Gacaca au Rwanda; 2010, p.63

[70] F.R., *Annuaire ,1997-1998*, p.83

[71] *Annuaire 1997-1998*, p.287

[72] *Annuaire 1997-1998*, p.303

[73] *Annuaire 1997-1998*, p.287

[74] F.R., *Les risques du métier*, op.cit. p.112

[75] F.R., *La guerre des Grands Lacs. ..op.cit.p.137-138*

[76] *Annuaire, 1999-2000*, p.107

[77] *Annuaire, 1999-2000*, p.108

[78] *Annuaire, 1999-2000*, p.109

[79] *Annuaire 1999-2000*, p.109

[80] F.R., *Les risques du métier*, op.cit p.14

[81] Au moment où j'écris ces lignes, je vois au hasard dans les rayons de ce que j'appelle pompeusement "ma bibliothèque" les ouvrages achetés à Kigali comme ceux par exemple de cap. Barril (1996), M. Debré (1998) et (2006), M-A. Umurerwa(2000), L. Kabagema (2001), L. Nduwayo (2002), M.B Umutesi(2000), J. Karimumuryango (2002); A.E Gakusi(2003), R. Philpot (2003), V. Ndamage(2004), T. Cruvellier(2004), Ph. Mpayimana(2004), Charles Onana(2003), P. Péan(2005), G. Musabyimana (2005), L. Ntasoni (2007), P.C Bakundi Kicaró (2006), G. Musabyimana(2008), S. Mbonyumutwa (2009), B. Rugumaho(2004), D. Tauzin (2011), A. Guichaoua (2010), A. Ruzibiza(2005.), J.B. Nkuliyin-

- goma(2011) et Remaking Rwanda (2011) et, bien entendu, presque tous les Annuaire de l'Afrique des Grands lacs et trois ou quatre livres de F. Reyntjens. J'en ai lu pas mal, c'est souvent des inepties insipides qui reviennent d'un livre à l'autre. Ils se recopient ou se citent mutuellement. Ce serait à mon avis inutile de les interdire.
- [82] Annuaire 2002-2003, p.7 et p.18
- [83] Annuaire 2002-2003, p.7 et p.18
- [84] Annuaire 2007-2008, p.21
- [85] Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales citée par Roger Errera in *Les Libertés à l'abandon*, Seuil, 1968 p.196
- [86] Annuaire 2005-2006, p.10
- [87] F.R. *Les risques du métier*. op.cit..p.130
- [88] Annuaire 1999-2000, p.103-104
- [89] Le Père Theunis a par ex. traduit et rediffusé les extraits des Kangura nos : 33, 34, 35, 51, 56,60, 61, 62, 63, 64 et74
- [90] Annuaire, 2007-2008, p.19
- [91] Annuaire 2007-2008, p.20
- [92] F.R. Annuaire 2008-2009, p.20
- [93] Extrait du texte conjoint des anthropologues travaillant sur les « Postcolonial Studies » Alexandre Soucalle et Arnaud Sauli au colloque « Tentations de réécriture de l'histoire du génocide des Tutsi rwandais », EHESS, Paris Janvier 2010.
- [94] Dialogue, Kigali, 192-193, Déc.2010, p.94
- [95] Annuaire 2001-2002, p.45
- [96] Annuaire 1999-2000, p.97-98,100 et 101
- [97] Annuaire 2002-2003, p.1
- [98] Annuaire 2002-2003, p.5
- [99] Annuaire 2003-2004, p.2
- [100] Annuaire 2006-2007, p.19
- [101] F.R. : Rwanda, Trois Jours..., op.cit. p.120.
- [102] Annuaire 1996-1997, p.56
- [103] Idem. ..p.56
- [104] Annuaire 1997-1998, p.89
- [105] Annuaire 1999-2000,p.125
- [106] Annuaire 2002-2003, p.29
- [107] Annuaire 2003-2004, p.11 et
- 9
- [108] Annuaire 2005-2006, p. 22
- [109] Annuaire 2005-2006, p.22
- [110] Annuaire 2005-2006, p.23
- [111] Annuaire2008-2009, p.27
- [112] Annuaire 1997-1998, p.95
- [113] Annuaire 1998-1999, p.155
- [114] Annuaire 1998-1999, p.28
- [115] Annuaire 1999-2000, p.125
- [116] Annuaire 2003-2004, p.16
- [117] Annuaire 2007-2008, p.5
- [118] Annuaire 2007-2008, p.27-28, et Annuaire 2001-2002, p.45
- [119] Annuaire 2001-20002, p.45
- [120] Idem..., p.50
- [121] F.R., *La guerre des grands Lacs*. op.cit. p.26
- [122] Ibidem, p.29
- [123] Annuaire 2002-2003, p.28

- [124] Il s'agit du « Mandat belge » lui conféré par La Société des Nations » en 1924, de « L'Accord de tutelle » belge lui conféré par les Nations-Unies en 1949 et de « La Mianar » également des Nations-Unies en 1993
- [125] Annuaire 2003-2004, p.20
- [126] F.R., Annuaire,2003-2004 ,p.20
- [127] Idem p.21
- [128] Annuaire 2005-2006, p.22
- [129] Idem. ..., p.22
- [130] Annuaire 2007-2008, p.1
- [131] Idem..., p.5
- [132] Ibidem. ..., p.28
- [133] J'en ai pris conscience en lisant le livre de Nkuliyingoma mais il n'est pas le seul : c'est du Reyntjens craché
- [134] F.R. *Les Risques du métier*, op. cit. p.27
- [135] F.R., Annuaire 2002-2003 ,p.29
- [136] Israël. W.Charny, *Le Livre noir de l'humanité*, Encyclopédie mondiale des génocides, Édit. Privat, 2001 p.408
- [137] Intervention Alexandre Soucaille et Arnaud Sauli (01/2010)